



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/30
8 novembre 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante et onzième réunion
Montréal, 2 – 6 décembre 2013

PROPOSITIONS DE PROJET : CHINE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Fumigène

- Plan national d'élimination du bromure de méthyle (phase II, huitième tranche) ONUDI/Italie

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) PNUD / PNUE / ONUDI
Banque mondiale /
Allemagne/Japon

Chine: Plan national d'élimination du bromure de méthyle (phase II, huitième tranche) (ONUDI/Italie)

DESCRIPTION DE PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Chine, l'ONUDI, en qualité d'agence d'exécution principale, a soumis à l'examen du Comité exécutif, à sa 71^e réunion, une demande de financement pour le plan national d'élimination du bromure de méthyle (phase II, huitième tranche, programme de travail pour 2013)¹ pour un montant total de 500 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 37 500 \$US pour l'ONUDI. Cette présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre du plan d'élimination du bromure de méthyle pour 2013, ainsi que le programme de mise en œuvre pour 2013. Le projet est exécuté avec le concours du gouvernement de l'Italie.

Rapport périodique

2. Des activités de suivi et d'assistance technique ont été menées dans les secteurs des marchandises et du tabac, où le bromure de méthyle n'a pas été utilisé respectivement depuis 2007 et 2008, afin d'assurer l'élimination permanente et durable de cette substance. Dans le secteur du tabac, on s'est surtout centré sur le renforcement des capacités techniques en vue de garantir l'efficacité continue de la technologie des plateaux flottants. Dans le sous-secteur des céréales, 18,5 tonnes métriques (tm) (11,1 tonnes PAO) de bromure de méthyle conservées dans 45 installations de stockage de céréale ont été trouvées et indiquées comme prêtes à l'élimination.

3. L'enregistrement du bromure de méthyle pour utilisation dans les secteurs des fraises et des concombres a été annulé en juin 2011; depuis cette date, on ne peut faire usage de cette substance que dans les cultures du gingembre. L'introduction de technologies de remplacement sur une superficie de 106,25 hectares de gingembre a permis de réduire la consommation globale de bromure de méthyle de 26 tonnes PAO. Les activités de terrain menées pour tester la chloropicrine et le dazomat comme produits de remplacement du bromure de méthyle ont concerné 397 agriculteurs et cinq coopératives de gingembre. L'Unité d'assistance technique (Institut de protection des végétaux, Académie chinoise des sciences agricoles) ont établi 18 fermes modèles ayant essayé des substances de remplacement, dont le dazomat, la chloropicrine et le 1,3 dichloropropène plus chloropicrine. Une évaluation des maladies du sol dans le secteur du gingembre a été effectuée dans le cadre d'une activité visant à mettre au point un protocole de lutte antiparasitaire intégrée en vue d'aider les exploitants à mieux gérer les parasites.

4. Suite à des études réalisées dans des pépinières et des exploitations agricoles, on a formulé des recommandations destinées à améliorer les techniques de greffage des plants de concombres, de tomates, d'aubergines et de pastèques, lesquelles ont été diffusées par la suite par le biais de rapports et d'un atelier international auquel ont assisté 48 participants, notamment des gestionnaires de projet et des représentants d'entreprises de semis. Des prototypes pour l'application des produits de remplacement du bromure de méthyle ont été mis au point et testés par trois entreprises; l'étape suivante consistera à recommander des améliorations à ces machines.

5. On a organisé huit sessions de formation officielles à l'intention de 1 177 agriculteurs et membres d'équipe technique ainsi que d'autres activités informelles de formation et de sensibilisation. Le mécanisme de coordination des activités d'élimination de la consommation et de la production de

¹ La phase II du plan national d'élimination du bromure de méthyle dans le secteur de la consommation en Chine a été approuvée en principe lors de la 44^e réunion pour un financement total de 14 789 342 \$US. Depuis lors, le Comité a approuvé les sept premières tranches du projet pour un montant total de 9 900 000 \$US, plus les coûts d'appui de 912 500 \$US.

bromure de méthyle a été mis en place, et les deux projets prendront fin en 2015. Aucun quota d'exportation pour les utilisations réglementées de bromure de méthyle n'a été émis depuis 2010.

6. En septembre 2013, sur le montant approuvé de 9 900 000 \$US pour les sept premières tranches, 9 524 048 \$US avaient été décaissés. Le solde de 375 952 \$US sera utilisé en 2013 pour l'acquisition de machines, de matériel agricole, ainsi que pour d'autres formations et l'amélioration des techniques de greffage.

Programme de travail pour 2013

7. Le programme de travail pour 2013 portera sur 83 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisées sur 207,5 hectares par 2 000 agriculteurs du secteur du gingembre. Les principales activités sont les suivantes : amélioration et fabrication de prototypes prêts à être commercialisés et destinés à l'utilisation de produits de remplacement; application de protocoles améliorés de greffage pour la production de concombres, tomates, aubergines, pastèques et melons; promotion de l'adoption d'un protocole de lutte antiparasitaire intégrée dans le secteur du gingembre; établissement de dix fermes modèles dans le secteur du gingembre et de l'igname; programmes de formation à l'intention de 30 membres de l'équipe de suivi et de 1 500 agriculteurs; matériel de sensibilisation sur l'utilisation de produits de remplacement du bromure de méthyle dans les secteurs des fraises, des tomates et des concombres.

8. Soulignons que même si elle n'est pas financée au titre du projet, une activité d'élimination de 43 tm² (25,8 tonnes PAO) de bromure de méthyle conservées dans différents dépôts chinois sera menée par l'Institut de recherche sur le stockage des céréales de Chengdu. Une assistance technique continuera d'être assurée dans le secteur du tabac pour l'élimination soutenue du bromure de méthyle.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

9. La consommation de bromure de méthyle déclarée pour 2012 par le gouvernement de la Chine au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal (149,8 tonnes PAO) était déjà 731,9 tonnes PAO inférieures aux 881,7 tonnes PAO autorisées en vertu du Protocole, et 0,2 tonne PAO inférieure aux 150,0 tonnes PAO autorisées en vertu de l'accord conclu entre le gouvernement et le Comité exécutif. Depuis l'approbation du plan d'élimination, avec le concours du gouvernement de l'Italie et de l'ONUDI, le gouvernement de la Chine a été en mesure de dépasser les réductions de consommation de bromure de méthyle stipulées dans l'accord, comme le montre le tableau 1 ci-dessous :

² Cette quantité comprend 18,5 tm (11,1 tonnes PAO) indiquées dans le rapport périodique sur le plan de travail pour 2012 (voir le paragraphe de 2 de ce document).

Tableau 1 : Consommation de bromure de méthyle en Chine

Secteur/Année	Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)								
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Consommation autorisée au titre de l'accord									
Marchandises	126,0	46,0	25,2						
Tabac	427,8	300,0	164,6	124,6					
Agriculture	534,0	534,0	534,0	446,0	390,0	250,0	209,0	176,0	150,0
Total	1 087,8	880,0	723,8	570,6	390,0	250,0	209,0	176,0	150,0
Consommation réelle									
Marchandises	52,2	32,1	7,0	-	-	-	-	-	-
Tabac	227,8	54,0	21,0	32,4	-	-	-	-	-
Agriculture	534,0	534,0	282,1	351,7	371,3	241,9	201,7	174,8	149,8
Total	814,0	620,1	310,1	384,1	371,3	241,9	201,7	174,8	149,8

10. Le Secrétariat a demandé des éclaircissements et de plus amples informations concernant les problèmes survenus en rapport avec l'enregistrement des produits de remplacement et d'autres facteurs influant sur l'élimination du bromure de méthyle, notamment le nombre limité d'entreprises de fumigation certifiées; les produits de remplacement utilisables pour la production de gingembre; et la mise en œuvre de la lutte antiparasitaire intégrée dans les différents secteurs. L'ONUDI a exprimé des doutes quant à la possibilité que le 1,3-dichloropropène reçoive l'autorisation d'être utilisé en Chine, étant donné son interdiction dans plusieurs pays non visés à l'article 5. Le gouvernement de la Chine et l'ONUDI ont donc modifié leur stratégie et obtenu des résultats satisfaisants en combinant plusieurs éléments : doses plus élevées de chloropicrine, amélioration des méthodes d'utilisation de la chloropicrine et du dazomat, recours à d'autres substances chimiques et à des nématicides biologiques et application de pratiques de lutte antiparasitaire intégrée, y compris une gestion attentive des cultures. À titre individuel, ces éléments ne sont pas aussi efficaces que le bromure de méthyle mais leur utilisation combinée, en particulier la bonne gestion des cultures, donne des résultats adéquats. On a testé de nouveaux produits fondés sur des systèmes de lutte biologique, lesquels se sont montrés efficaces. L'ONUDI a par ailleurs indiqué que le nombre d'entreprises de fumigation avait augmenté et que les coûts s'étaient stabilisés depuis 2012. Alors que la chloropicrine doit être appliquée par un fumigateur certifié en raison de sa toxicité, les agriculteurs peuvent se charger eux-mêmes du dazomat et des nématicides de contact, et des machines d'application récemment mise au point améliorent la performance des produits de remplacement. L'ONUDI a également fait savoir que l'évolution des prix des appareils de fumigation et des produits de remplacement était actuellement suivie par le projet. Quant à la lutte antiparasitaire intégrée, on a recommandé aux exploitants agricoles de procéder à une séquence bien coordonnée d'activités tout au long de la saison des cultures plutôt qu'à une simple application de produits chimiques en début de saison. Cette approche est fondée sur l'apprentissage par essai et à ce stade, les agriculteurs sont conscients que les bonnes pratiques d'irrigation permettent d'éviter l'infestation des cultures et la propagation des maladies.

11. Comme l'a signalé l'ONUDI, depuis la mise en œuvre de la première tranche du plan d'élimination du bromure de méthyle, plus de 25 953 instructeurs et agriculteurs ont été formés (voir le tableau 2 ci-après). L'équipe de projet demeure en contact étroit avec les instructeurs à l'emploi des fournisseurs locaux d'appareils de fumigation et de matériel agricole; comme ces instructeurs sont toujours au courant des dernières nouveautés et qu'ils assurent des services de qualité, ils sont en mesure d'assurer en permanence des formations adéquates.

Tableau 2 : Nombre d'instructeurs et d'agriculteurs formés en Chine

Culture	2008	2009	2010	2011	2012	2013*	Total
Instructeurs							
Fraise	233	185	60	-	50	30	558
Concombre/tomate	57	678	-	-	-	30	765
Gingembre	27	475	-	-	80	50	632
Aubergine	-	-	-	-	-	80	80
Total	317	1 338	60	0	130	190	2 035
Agriculteurs							
Fraise	10 851	6 902	500	172	1 047		19 472
Concombre/tomate	120			200		200	520
Gingembre	50	1 554	308	879		150	2 941
Aubergine				185		800	985
Total	11 021	8 456	808	1 436	1 047	1 150	23 918
Grand total	11 338	9 794	868	1 436	1 177	1 340	25 953

(*) Estimations

RECOMMANDATIONS

12. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la septième tranche du plan national d'élimination du bromure de méthyle (phase II) pour la Chine;
- b) Approuve le programme de mise en œuvre annuel pour 2013 associé à la huitième tranche.

13. Le Secrétariat recommande en outre l'approbation globale de la huitième tranche associée au programme de mise en œuvre annuel pour 2013 du plan national d'élimination du bromure de méthyle (phase II), avec le financement et les coûts d'appui figurant dans le tableau ci-après :

Titre du projet	Financement (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
Plan national d'élimination du bromure de méthyle (phase II, huitième tranche)	500 000	37 500	ONUDI

Chine : plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) (PNUD, PNUE, ONUDI, Banque mondiale, Allemagne, et Japon)

Note du Secrétariat

Données générales

14. Au nom du gouvernement de la Chine, les gouvernements de l'Allemagne et du Japon, du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale ont présenté le plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Chine pour examen par le Comité exécutif à sa 63^e réunion. Le PGEH comprenait un sommaire de la stratégie globale visant à traiter les objectifs de contrôle des HCFC et les plans sectoriels de 2013 et 2015, notamment le plan sectoriel des mousses de polyuréthane; le plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudée (PSX); le plan sectoriel de climatisation et de réfrigération commerciale et industrielle; et le plan sectoriel de fabrication des climatiseurs de salle. Après discussion, le Comité exécutif a décidé de poursuivre l'examen des activités d'élimination des HCFC de la Chine à sa 64^e réunion (décision 63/59).

15. À la 64^e réunion, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale et en plus des plans sectoriels des mousses de polyuréthane, des mousses de polystyrène extrudées, de la climatisation et de la réfrigération commerciales et industrielles, et des climatiseurs de salle, a présenté le PGEH de la Chine et fourni le cadre réglementaire en matière de SAO, le degré de consommation et de production des HCFC, la stratégie globale et une brève description des plans sectoriels, ainsi qu'une analyse du coût global des activités d'élimination proposées dans les divers secteurs. Le PNUD a aussi présenté le plan sectoriel pour les solvants; le plan de gestion du secteur de l'entretien en réfrigération; le programme national d'exécution pour la phase I du PGEH; et le plan national de coordination pour la phase I du PGEH (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/29).

16. Afin de s'assurer de la réalisation des objectifs de contrôle de 2013 et 2015, le secteur des mousses de polyuréthane éliminera quelque 17,5 pour cent de la consommation de HCFC-141b, tandis que les mousses de polystyrène extrudées, les climatiseurs de salle, et les secteurs de la climatisation et de la réfrigération commerciales et industrielles et des solvants élimineront environ 10 pour cent de la consommation de HCFC-22 et de HCFC-142b, et le secteur des solvants éliminera quelque 8 pour cent de la consommation de HCFC-141b. En ce qui a trait au secteur de l'entretien, on s'efforcera de réduire le taux de fuite des frigorigènes, d'éviter toute consommation non nécessaire de HCFC, et d'accroître le taux de récupération des frigorigènes pendant l'entretien. Les objectifs de contrôle de la consommation de HCFC en 2013 et 2015 dans les six secteurs apparaissent au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 – Limites de consommation de HCFC et quantité à éliminer visée dans les secteurs de la consommation pour la phase I

Niveau national/sectoriel	2013 (tonnes PAO)		2015 (tonnes PAO)	
	Consommation maximale admissible	Quantité à éliminer	Consommation maximale admissible	Quantité à éliminer
National	18 865	s.o.	16 979	s.o.
Plans sectoriels				
Plan sectoriel – Réfrigération commerciale et industrielle	2 403	224	2 163	240
Plan sectoriel – Mousses de polystyrène extrudées	2 540	338	2 286	254

Niveau national/sectoriel	2013 (tonnes PAO)		2015 (tonnes PAO)	
	Consommation maximale admissible	Quantité à éliminer	Consommation maximale admissible	Quantité à éliminer
Plan sectoriel – Mousses de polyuréthane	5 392	673	4 450	942
Plan sectoriel – Climatiseurs de salle	4 109	176	3 698	411
Plan sectoriel – Solvants	494	30	455	39
Plan sectoriel – Entretien	s.o.	50	s.o.	
Total	s.o.	1 490	s.o.	1 886

17. Après discussion, le Comité exécutif a approuvé en principe la phase I du PGEH de la Chine pour la période 2011-2015 au montant de 265 millions \$US, pour les plans sectoriels des mousses de polyuréthane, des mousses de polystyrène extrudées, de la réfrigération commerciale et industrielle, des climatiseurs de salle et de l'entretien en réfrigération, du programme national d'exécution et du plan national de coordination. Le Comité a aussi décidé que le secteur des solvants, avec un financement maximal allant jusqu'à 5 000 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence pour le PNUD, pourrait faire l'objet d'un examen à la 65^e réunion (décision 64/49). Après l'approbation du plan du secteur des solvants à la 65^e réunion (décision 65/36), le financement global de la phase I du PGEH de la Chine totalisait 270 000 000 \$US.

18. Après discussion sur l'accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif qui a été approuvé à la 66^e réunion, l'accord mis à jour a été approuvé à la 67^e réunion, et comprenait la nouvelle valeur de référence des HCFC établie pour la conformité de la Chine, le changement de responsabilité des agences coopérantes, et les coûts d'appui d'agence établis (décision 67/20).

19. Des demandes d'approbation de la deuxième tranche de tous les secteurs ont été présentées à la 68^e réunion. L'examen a indiqué que l'ensemble des conditions préalables à l'approbation semblent avoir été satisfaites. Toutefois, on a pris note que les agences d'exécution avaient sélectionné comme modalité de mise en œuvre le transfert de grandes parties du financement approuvé au Bureau de la coopération économique extérieure (FECO) du ministère de la Protection de l'environnement (MEP) pour décaissement ultérieur. Les accords contractuels entre les agences et FECO suggéraient que ces transferts soient comptabilisés comme un décaissement dans les systèmes comptables des agences d'exécution. Le Secrétariat a constaté le changement lorsqu'il a décelé des décaissements déclarés élevés en combinaison avec un progrès limité des activités de mise en œuvre. Le Secrétariat a conseillé au Comité exécutif de tenir compte d'un certain nombre de répercussions possibles.

20. Après des discussions informelles, le Comité exécutif, par la décision 68/22, a demandé aux agences d'exécution et au Secrétariat de discuter plus à fond des questions des intérêts courus par le gouvernement de la Chine à partir des fonds transférés, des rapports sur le suivi des rapports de décaissement, du changement apparent de la nature d'une condition d'approbation qui demandait un décaissement minimum dans l'accord, et qu'une partie de la surveillance du Comité exécutif pourrait être en fait exercée à l'avenir par les agences. Le Comité exécutif a demandé que des recommandations sur ces questions soient fournies à la 69^e réunion, notamment l'identification des occasions de fournir des renseignements particulièrement sur le décaissement de la Chine aux entreprises. Le Comité exécutif a aussi demandé aux agences d'exécution de travailler avec la Chine afin d'obtenir des renseignements sur les intérêts courus sur les fonds détenus par la Chine pour la phase I de son PGEH et d'imputer ces montants avec d'autres éléments de financement à des tranches subséquentes.

21. Le Comité exécutif a aussi approuvé, sans porter atteinte à l'interprétation future du seuil de décaissement de 20 pour cent requis par l'accord, le financement des deuxièmes tranches et des plans correspondants de mise en œuvre des tranches pour la réfrigération commerciale et industrielle, les mousses de polyuréthane, les climatiseurs de salle, ainsi que le plan sectoriel de l'entretien en réfrigération. Le Comité exécutif a décidé d'examiner la demande de financement pour le plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudées à la 69^e réunion. À la 69^e réunion, le Comité exécutif a fait part de son approbation en rapport avec le secteur des mousses de polystyrène extrudées, après confirmation par l'agence que les montants décaissés jusqu'à maintenant aux entreprises bénéficiaires étaient d'environ 23 pour cent.

22. Aussi à sa 69^e réunion, le Comité a discuté du document « Virement de fonds et information sur les intérêts accumulés sur les sommes détenues par la Chine pour la première phase de son plan de gestion de l'élimination des HCFC, et rétrospective des modalités de mise en œuvre du Fonds multilatéral ». Dans la décision 69/24, le Comité exécutif a pris note :

- a) Du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/35 qui informait le Comité exécutif au paragraphe 18 que les agences d'exécution pourront fournir les montants réels des fonds décaissés par FECO/MPE aux entreprises bénéficiaires pour tous les plans sectoriels, comme l'ONUDI l'avait fait pour le plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudées lors de sa présentation à la 69^e réunion; et
- b) Que la Chine avait déclaré que l'intérêt couru pourrait être retourné aux agences d'exécution ou être imputé aux tranches futures, et demandé aux agences d'exécution de présenter un rapport sur l'intérêt payé par la Chine sur les fonds transférés pour le PGEH dans les rapports de mise en œuvre des tranches³.

Présentation à la 71^e réunion

23. Au nom du gouvernement de la Chine, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, la Banque mondiale et le gouvernement of Japon ont présenté des demandes pour les tranches des plans sectoriels associées à la phase I du PGEH de la Chine (Tableau 2), ainsi que des rapports annuels de mise en œuvre couvrant les activités effectuées jusqu'à maintenant, et les plans annuels de mise en œuvre pour les activités à mettre en œuvre en 2014.

Tableau 2 – Demandes de tranches pour les plans sectoriels présentés à la 71^e réunion

Plan sectoriel (agence principale et coopérante)	Financement global approuvé en principe (\$US)	Financement préalablement approuvé (\$US)	Financement préalablement approuvé comme partie du financement global approuvé en principe	Financement demandé à la 71^e réunion (\$US)	Partie du financement approuvé et demandé du total approuvé en principe
Plan sectoriel – Réfrigération commerciale et industrielle (PNUD)	61 000 000	32 280 000	52,9 %	8 495 000	66,8 %

³ Dans un autre suivi sur la question, on a discuté à la 70^e réunion de la façon de présenter un rapport sur le décaissement pour la phase I des PGEH comme pour la décision 69/24 c). Toutefois, la décision 70/20 qui a fait suite indique les rapports périodiques et les rapports des soldes au trésorier, mais non le contenu des tranches présentées.

Plan sectoriel (agence principale et coopérante)	Financement global approuvé en principe (\$US)	Financement préalablement approuvé (\$US)	Financement préalablement approuvé comme partie du financement global approuvé en principe	Financement demandé à la 71 ^e réunion (\$US)	Partie du financement approuvé et demandé du total approuvé en principe
Plan sectoriel – Mousses de polystyrène extrudées (ONUDI, Allemagne ⁴)	50 000 000	32 439 000	64,9 %	3 998 000	72,9 %
Plan sectoriel – Mousses de polyuréthane (Banque mondiale)	73 000 000	44 379 000	60,8 %	13 592 000	79,4 %
Plan sectoriel – Climatiseurs de salle (ONUDI)	75 000 000	45 630 000	60,8 %	8 495 000	72,2 %
Plan sectoriel – Entretien (PNUE, Japon)	5 640 000	2 337 000	41,4 %	1 184 000	62,4 %
Plan sectoriel – Solvants (PNUD)	5 000 000	2 500 000	50,0 %	2 000 000	90,0 %
Total	269 640 000	159 565 000	59,2 %	37 764 000	73,2 %

24. Après examen des propositions de projet, le Secrétariat a conclu que tous les plans sectoriels pouvaient être présentés à la 71^e réunion, bien que certains d'entre eux comportent des problèmes.

Consommation globale

25. Le gouvernement de la Chine a déclaré une consommation de HCFC dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal et a aussi fourni des données sur le programme de pays (Tableau 3).

Tableau 3 - Consommation de divers HCFC en Chine (2009 à 2012)

Année	2009	2010	2011	2012	Valeur de référence	Différence 2012 de valeur de référence	Changement 2012 à la valeur de référence
Tonnes métriques							
HCFC-22	209 536,6	220 984,9	213 809,0	237 459,7	215 260,7	22 199,0	10,3 %
HCFC-123	308,6	748,0	772,0	778,4	528,3	250,1	47,3 %
HCFC-124	284,7	-14,2	16,8	-5,7	135,2	-140,9	-104,2 %
HCFC-141b	51 335,9	56 687,7	68 332,2	63 863,9	54 011,8	9 852,1	18,2 %
HCFC-142b	21 810,8	23 530,5	22 241,3	15 274,3	22 670,7	-7 396,4	-32,6 %
HCFC-225ca	42,2	55,8	59,5	16,2	49,0	-32,8	-66,9 %

⁴ L'Allemagne ne demande pas de financement à la 71^e réunion.

Année	2009	2010	2011	2012	Valeur de référence	Différence 2012 de valeur de référence	Changement 2012 à la valeur de référence
Tonnes PAO							
HCFC-22	11 524,51	12 154,17	11 759,49	13 060,28	11 839,34	1 220,94	10,3 %
HCFC-123	6,17	14,96	15,44	15,57	10,57	5,00	47,3 %
HCFC-124	6,26	-0,31	0,37	-0,13	2,98	-3,11	-104,4 %
HCFC-141b	5 646,95	6 235,64	7 516,55	7 025,03	5 941,30	1 083,73	18,2 %
HCFC-142b	1 417,70	1 529,49	1 445,69	992,83	1 473,60	-480,77	-32,6 %
HCFC-225ca	1,05	1,40	1,49	0,41	1,23	-0,82	-66,7 %
Total	18 602,6	19 935,4	20 739,0	21 094,0	19 269,02	1 824,97	9,5 %
Changement par rapport à l'année précédente	20,9 %	7,2 %	4,0 %	1,7 %	s.o.	s.o.	s.o.

26. La consommation de la Chine est toujours dominée par trois substances, le HCFC-22, le HCFC-141b et le HCFC-142b, lesquels représentent collectivement 99,92 pour cent de la consommation du pays. Bien que la consommation ait augmenté de 10,3 pour cent pour le HCFC-22 et de 18,3 pour cent pour le HCFC-141b comparativement à leur valeur de référence, elle a diminué de presque du tiers dans le cas du HCFC-142b. On constate aussi une tendance visible à une baisse de la consommation globale de HCFC, de 20,9 pour cent en 2009 comparativement à l'année précédente à 1,7 pour cent pour 2012. Toutefois, en 2012, la consommation globale de HCFC est demeurée supérieure de 9,5 pour cent de la valeur de référence.

Décaissements et intérêts

27. Sur la base de la décision 69/24, les propositions comprenaient des renseignements sur les fonds décaissés et les intérêts. On peut trouver d'autres détails et d'autres explications dans les plans sectoriels respectifs du présent document. Les tableaux 4 à 6 indiquent les fonds décaissés par les agences d'exécution à la date de la date limite pour les propositions (9 septembre 2013). Dans ces tableaux, ainsi que dans le reste du document, le Secrétariat réfère à ces décaissements qui constituent un revenu pour FECO comme des « décaissements à FECO ».

**Tableau 4 – Renseignements fournis par les agences d'exécution sur le décaissement
à la date limite de présentation des propositions**

Plan sectoriel	Tranche approuvée à la 64 ^e réunion					Tranche précédente				
	Approuvé (\$US)	Décaissé				Approuvé (\$US)	Décaissé			
		Au FECO (\$US)	Au FECO (%)	De FECO aux bénéfi- ciaires et activités de FECO (\$US)	Pour des activités de FECO et aux bénéfi- ciaires (%)		Au FECO (\$US)	Au FECO (%)	De FECO aux bénéfi- ciaires et FECO activités (\$US)	Pour des activités de FECO et aux bénéfi- ciaires (%)
Plan sectoriel – Réfrigération commerciale et industrielle (PNUD)	25 380 000	25 380 000	100,0 %	3 169 700	12,5 %	6 900 000	6 900 000	100,0 %	695 761	10,1 %
Plan sectoriel – Solvants (PNUD)	Seule tranche approuvée à la 65 ^e réunion					2 500 000	2 000 000	80,0 %	707 701	28,3 %
Plan sectoriel – Mousses de polystyrène extrudées (ONUDI, Allemagne)	21 831 023	19 623 823	89,9 %	4 333 314	19,8 %	10 607 977	5 108 500	48,2 %	258 784	2,4 %
Plan sectoriel – Climatiseurs de salle (ONUDI)	36 430 000	18 215 000	50,0 %	8 253 000	22,7 %	9 200 000	4 600 000	50,0 %	546 489	5,9 %
Plan sectoriel – Mousses de polyuréthane (Banque mondiale)	38 859 000	19 429 500	50,0 %	5 782 542	14,9 %	5 520 000	0	0,0 %	0	0,0 %
Plan sectoriel – Entretien (PNUE, Japon)	1 659 000	680 000	41,0 %	680 000	41,0 %	678 000	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	124 159 023	83 328 323	67,1 %	22 218 556	17,9 %	35 405 977	18 608 500	52,6 %	2 208 735	6,2 %

28. Les agences d'exécution ont déclaré, à la date limite de présentation des rapports sectoriels respectifs de mise en œuvre de la première tranche, des décaissements pour la première tranche approuvés à la 64^e réunion de 67,1 pour cent des montants approuvés des agences au FECO, et 17,9 pour cent de FECO aux bénéficiaires. Pour cette même date, le décaissement de la tranche précédente a totalisé 52,6 pour cent pour le transfert des agences au FECO, et 6,2 pour cent pour le transfert de FECO aux bénéficiaires.

29. Le tableau 5 fournit des renseignements mis à jour par les agences d'exécution peu avant la finalisation du document (31 octobre 2013).

Tableau 5 – Plus récentes informations fournies par les agences d'exécution sur le décaissement

Plan sectoriel	Tranche approuvée à la 64 ^e réunion					Tranche précédente				
	Approuvé	Décaissé				Approuvé	Décaissé			
	(\$US)	Au FECO (\$US)	Au FECO (%)	De FECO aux bénéficiaires et activités de FECO (\$US)	Pour des activités de FECO et aux bénéficiaires (%)	(\$US)	Au FECO (\$US)	Au FECO (%)	De FECO aux bénéficiaires et activités de FECO (\$US)	Pour des activités de FECO et aux bénéficiaires (%)
Plan sectoriel – Réfrigération commerciale et industrielle (PNUD)	25 380 000	25 380 000	100,0 %	5 375 700	21,2 %	6 900 000	6 900 000	100 %	2 445 663	35,4 %
Plan sectoriel – Solvants (PNUD)	Seulement la tranche approuvée à la 65 ^e réunion					2 500 000	2 000 000	80,0 %	716 565	28,7 %
Plan sectoriel – Mousses de polystyrène extrudées (ONUDI, Allemagne)	21 831 023	19 623 823	89,9 %	4 461 524	20,4 %	10 607 977	5 108 500	48,2 %	2 256 800	21,3 %
Plan sectoriel – Climatiseurs de salle (ONUDI)	36 430 000	18 215 000	50,0 %	8 253 000	22,7 %	9 200 000	4 600 000	50,0 %	1 702 810	18,5 %
Plan sectoriel – Mousses de polyuréthane (Banque mondiale)	38 859 000	31 087 200	80,0 %	9 179 078	23,6 %	5 520 000	2 760 000	50,0 %	0	0,0 %
Plan sectoriel – Entretien (PNUE, Japon)	1 659 000	680 000	41,0 %	680 000	41,0 %	678 000	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	124 159 023	94 983 023	76,5 %	27 949 302	22,5 %	35 405 977	21 368 500	60,35 %	7 121 838	20,1 %

30. Les agences d'exécution ont fourni les renseignements sur l'intérêt couru à la fin de 2012 (Tableau 6).

Tableau 6 – Renseignements fournis par les agences d'exécution sur l'intérêt couru

Plan sectoriel	Intérêt couru (\$US)	Renseignements exacts au
Plan sectoriel – Réfrigération commerciale et industrielle (PNUD)	70 627,72	31 décembre 2012
Plan sectoriel – Solvants (PNUD)	2 289,05	31 décembre 2012
Plan sectoriel – Mousses de polystyrène extrudées (ONUDI, Allemagne)	11 955,26	31 décembre 2012
Plan sectoriel – Climatiseurs de salle (ONUDI)	9 512,60	31 décembre 2012
Plan sectoriel – Mousses de polyuréthane (Banque mondiale)	Aucun*	s.o.
Total	94 384,63	s.o.

*Les agences reçoivent les renseignements sur l'intérêt couru des vérifications annuelles pertinentes à l'état au 31 décembre d'une année donnée. Puisque aucun fonds n'a été transféré avant le 1^{er} janvier 2013 de la Banque mondiale au FECO, aucun intérêt n'a été accumulé avant 2013 et la contribution de la Banque mondiale n'a pas été incluse dans la vérification annuelle.

Progrès en matière de loi nationale

31. Des règlements nationaux ont été adoptés pendant les années qui ont précédé 2010. Les règlements visés, *Strict Control over the Establishment of Facilities Using HCFC* (Réglementation stricte visant l'établissement d'installations employant des HCFC), *Catalogue of Controlled SAO in Import and Export (5th batch)* (Catalogue des SAO réglementées lors de l'importation et de l'exportation (5^e lot), *Regulation on Ozone Depleting Substances Management* (Réglementation visant la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone), et *Catalogue of Controlled SAO in China* (Catalogue des SAO réglementées en Chine) demeurent en vigueur. Ils ont été décrits dans des documents antérieurs en rapport avec le PGEH.

32. En août 2013, le ministère de la Protection de l'environnement a publié un Avis sur l'autorisation de contingentement pour la production et la consommation de HCFC. Cet avis établit un système d'autorisation et de contingentement, notamment pour la vente et l'utilisation des HCFC. Toute entreprise consommant chaque année plus de 100 tonnes métriques de SAO doit faire une demande de contingentement.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Chine

I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan d'élimination (phase I) des mousses de polystyrène extrudées avec HCFC	Allemagne, ONUDI (principale)

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2012	21 094,65 (tonnes PAO)
--	--------------	------------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2012		
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123				10,2	5,4				15,6
HCFC-141b		6 502,0				523,1			7 025,0
HCFC-142b		637,0		7,2	348,7				992,8
HCFC-22	95,4	1 892,0		6 569,3	4 503,8				13 060,4
HCFC-225ca						0,4			0,4
HCFC-225cb						0,7			0,7

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	19 269,0	Point de départ des réductions globales durables :	18 865,4
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	3 445,19	Restante :	15 420,25

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2012	2013	2014	2015	2016	Total
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)		4,9			6,3	11,2
	Financement (\$US)		438 036			560 181	998 217
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)		284,8	200,1	225,5	0,0	710,4
	Financement (\$US)		24 299 700	17 071 850	19 241 810	0	60 613 360

VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	19 269,0	19 269,0	17 342,1	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	18 865,4	18 865,4	16 978,9	
Financement convenu (\$US)	Allemagne	Coûts du projet	459 023	390 977			500 000	1 350 000
		Coûts d'appui	1 260	47 059			60 181	158 500
	ONUDI	Coûts du projet	21 372 000	10 217 000	3 998 000	6 330 000	6 733 000	48 650 000
		Coûts d'appui	1 602 900	715 190	279 860	443 100	471 310	3 512 360
Fonds approuvé par ExCom (\$US)	Coûts du projet		21 831 023	0		0	0	25 829 023
	Coûts d'appui		1 654 160	0		0	0	1 934 020
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)	Coûts du projet				3 998 000			3 998 000
	Coûts d'appui				279 860			279 860

Recommandation du Secrétariat :	Pour examen individuel
--	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

33. Au nom du gouvernement de la Chine, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 71^e réunion du Comité exécutif une demande de financement de la troisième tranche du plan sectoriel⁵ de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour les mousses de polystyrène extrudées (PSX), au montant de 3 998 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 279 860 \$US pour l'ONUDI seulement. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH, et un plan de mise en œuvre de la tranche 2014.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Élaboration des politiques

34. Le ministère de la Protection de l'environnement (MPE) a publié le 7 août 2013 une Circulaire sur la gestion stricte de la production, de la vente et de la consommation de HCFC afin de s'assurer de la réalisation des objectifs du gel en 2013 et d'une réduction globale de 10 pour cent de la consommation de HCFC en 2015. Dans le cadre de ce système, les entreprises consommant chaque année plus de 100 tonnes métriques de HCFC à des fins réglementées (y compris pour la fabrication de mousses de polystyrène extrudées) devraient détenir des autorisations de contingentement, tandis que celles dont la consommation annuelle est inférieure à 100 tonnes métriques devraient être enregistrées auprès des agences provinciales de protection de l'environnement.

Mise en œuvre des projets d'investissement

35. Un amendement au contrat pour la mise en œuvre du plan sectoriel pour les mousses de polystyrène extrudées convenu de l'ONUDI et FECO afin d'intégrer les fonds approuvés et associés aux activités de la deuxième tranche a été signé en septembre 2013.

36. Un premier groupe de 11 entreprises de fabrication de mousses de polystyrène extrudées dont la consommation totale est de 3 802 tm (224,3 tonnes PAO) a signé avec FECO en mars 2013 des contrats d'élimination individuels d'une valeur de 18 955 620 \$US et d'une durée de 24 mois. Le premier décaissement de FECO aux entreprises a eu lieu en avril 2013. Les entreprises ont reçu une formation en ce qui a trait aux procédures de mise en œuvre de projet, à la gestion financière et aux exigences en matière d'approvisionnement. Six de ces entreprises ont actuellement amorcé leurs activités d'approvisionnement et les autres sont à préparer leurs documents afin de commencer leurs activités d'approvisionnement au cours des prochains mois.

37. En décembre 2012, FECO a publié à l'intention des producteurs de mousses de polystyrène extrudées une invitation les incitant à présenter une demande de projet de reconversion. D'un deuxième groupe de 17 entreprises qui ont présenté une demande, 12 possédaient les qualifications préliminaires et ont fait l'objet d'une vérification en ce qui a trait à l'admissibilité financière⁶. Du groupe, 10 entreprises affichant une consommation de 4 245 tm (250,5 tonnes PAO) étaient admissibles. Ces 10 entreprises ont présenté leurs plans d'approvisionnement et de mise en œuvre de projet, lesquels ont fait l'objet d'un examen par FECO en septembre 2013. Sept entreprises ont signé des contrats d'élimination individuels en octobre 2013 et celles qui restent signeront aussi en décembre 2013 après approbation de la troisième tranche du financement.

⁵ Le plan sectoriel pour les mousses de polystyrène extrudées a été approuvé à la 64^e réunion afin de réduire la consommation de HCFC à un niveau durable de 2 286 tonnes PAO d'ici le 1^{er} janvier 2015.

⁶ La vérification a porté sur l'admissibilité des entreprises, la consommation de HCFC-22 et de HCFC-142b (y compris l'examen des factures d'achat), les équipements de base et leur capacité.

Assistance technique

38. Plusieurs activités techniques ont été effectuées afin de soutenir et de promouvoir les activités d'élimination :

- a) Réunion de FECO, du ministère de la Protection de l'environnement, de l'ONUDI et du gouvernement de l'Allemagne afin de discuter des progrès de la mise en œuvre du plan sectoriel et des visites sur place à cinq bénéficiaires;
- b) Embauche d'une agence d'exécution de soutien (AES) pour aider à la signature des contrats avec les entreprises, examen des plans d'approvisionnement et des documents présentés par les entreprises, et communication de directives aux entreprises le cas échéant;
- c) Retenue des services de l'institut de traitement des plastiques et application de l'industrie légère en Chine afin de réviser et de formuler des normes pour les mousses de polystyrène extrudées en ce qui a trait à l'isolation thermique, aux chambres froides et à la construction; et
- d) Voyage d'études de FECO aux services gouvernementaux pertinents, producteurs de mousses de polystyrène extrudées, et fournisseurs d'équipements, et participation au sommet sur la technologie organisé par l'ONUDI en Autriche, afin de partager des informations sur les nouvelles solutions de remplacement des HCFC, l'élaboration de normes pour les produits en mousses de polystyrène extrudées, et la gestion de l'élimination des HCFC.

Décaissement des fonds

39. En date d'octobre 2013, du financement total de 32 439 000 \$US approuvé jusqu'à maintenant (à la fois pour l'ONUDI et le gouvernement de l'Allemagne), 24 732 323 \$US avaient été décaissés au FECO. De ce montant, 4 592 058 \$US avaient été décaissés par FECO aux entreprises bénéficiaires (Tableau 1).

Tableau 1 – État du décaissement du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudées en Chine (*)

Plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudées		Tranche 1	Tranche 2	Total
Fonds approuvés		21 831 023	10 607 977	32 439 000
Décaissement de l'ONUDI au FECO		19 234 800	5 108 500	24 343 300
Décaissement de l'Allemagne au FECO		389 023	0	389 023
Total décaissement des agences d'exécution au FECO	Montant	19 623 823	5 108 500	24 732 323
	Pourcentage	89,9 %	48,2 %	76,2 %
Décaissement de FECO aux bénéficiaires	Montant	4 333 314	258 784	4 592 058
	Pourcentage	19,8 %	2,4 %	14,2 %

(*) Au 7 octobre 2013.

Plan annuel pour la troisième tranche

40. En 2014, FECO effectuera l'évaluation de 2 à 5 autres entreprises afin de déterminer leur admissibilité et leur consommation de HCFC et de signer un contrat d'élimination. La quantité estimative

de HCFC à éliminer au cours de la troisième tranche est de 811 tm (47,84 tonnes PAO). Après la sélection des entreprises bénéficiaires, FECO procédera à la vérification de la valeur de référence pour chacune, examinera leurs plans de mise en œuvre, déterminera leur capacité d'approvisionnement, et signera des contrats d'élimination d'ici au milieu de 2014. Ces entreprises recevront le même type d'assistance fourni par FECO, l'agence d'exécution de soutien et leurs spécialistes que les entreprises couvertes lors des deux premières tranches.

41. Les activités d'assistance technique comprennent notamment : ateliers de formation sur l'approvisionnement, vérification et aspects financiers des entreprises sélectionnées, vérification des données sur la valeur de référence de tous les nouveaux projets d'élimination, établissement d'un système de données pour le suivi; soutien par le truchement de l'ISA en ce qui a trait à la gestion quotidienne de l'exploitation, et voyage d'études vers des pays qui emploient des solutions de remplacement des HCFC. Le budget pour les activités de la troisième tranche est montré au Tableau 2.

Tableau 2 - Budget de la troisième tranche du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudées en Chine

Activité	Budget (\$US)
Reconversion des entreprises de mousses de polystyrène extrudées à une technologie sans HCFC	3 614 192
Activités d'assistance technique	163 918
Suivi du projet	219 890
Total de la troisième tranche	3 998 000

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Consommation de HCFC et réduction de la consommation

42. Le tableau 3 indique la consommation totale de HCFC dans le secteur des mousses de polystyrène extrudées en Chine. Lors de l'examen des données sur la mise en œuvre du programme de pays, on note que la consommation n'a pas augmenté autant qu'on le prévoyait initialement lors de la préparation du PGEH (48 776 tm en 2012). Toutefois, il faudra procéder rapidement à la mise en œuvre des projets d'investissement soutenu par le système de contingentement afin d'atteindre la conformité avec les objectifs d'élimination de 2013 et 2015 (Tableau 3).

Tableau 3 - Consommation de HCFC dans le secteur des mousses de polystyrène extrudées (*)

	HCFC Consommation comme pour le rapport du programme de pays				Objectif		
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Consommation de HCFC pour les mousses de polystyrène extrudées (tm)	41 000	45 100	43 905	44 200	43 340	43 340	39 006
Consommation de HCFC pour les mousses de polystyrène extrudées (tonnes PAO)	2 419	2 661	2 583	2 529	2 540	2 540	2 286
Objectif d'élimination (tm)					5 726		4 305
Objectif d'élimination (tonnes PAO)					338		254

(*) Le secteur des mousses de polystyrène extrudées en Chine utilise du HCFC-22 (60 pour cent) et du HCFC-142b (40 pour cent).

Degré actuel de mise en œuvre des activités

43. Le tableau 4 présente l'état global des progrès des entreprises.

Tableau 4 - Progrès de la mise en œuvre du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudées en Chine

Entreprises de mousses de polyéthylène extrudées	Nombre d'entreprises	HCFC à éliminer (tm)	Date de signature du contrat	Date d'interdiction d'utilisation des HCFC	Élimination faisant partie du plan d'élimination (10 031 mt)
Premier groupe	11	3 802	Mars 2013	Mars 2015	38 %
Deuxième groupe (*)	7 3	2 018 2 227	Octobre 2013 Décembre 2013	Octobre 2013 Décembre 2015	20 % 22 %
Troisième groupe (**)	2 à 5	811	Juin 2014	Juin 2016	8 %
Totaux (***)	23 à 26	8 858			88 %

(*) Trois entreprises de ce groupe recevront l'aide des fonds de la troisième tranche.

(**) Données estimatives, valeurs en fonction des fonds disponibles après l'évaluation des trois entreprises du deuxième groupe.

(***) Données préliminaires basées sur les données existantes.

44. Le Secrétariat a fait remarquer que les réductions requises sont déjà en grande partie traitées dans les contrats d'élimination individuels avec les entreprises. Toutefois, comme les réductions entreront effectivement en vigueur en principe au moins deux ans après la signature du contrat, ce qui est après la réalisation des objectifs de réduction visés du 1^{er} janvier 2013 (338,0 tonnes PAO) et du 1^{er} janvier 2015 (254,0 tonnes PAO), on a expliqué que le système de contingentement permettra de respecter les objectifs de consommation particuliers pour l'année. La reconversion rapide des entreprises est aussi critique si l'on veut que les réductions réalisées soient durables.

45. L'ONUDI a aussi indiqué que toutes les 11 entreprises du premier groupe devraient terminer leurs projets d'ici 2014. Six d'entre elles, dont la consommation est de 2 505 tm, signeront un contrat d'approvisionnement avec des fournisseurs d'équipements entre octobre et décembre 2013, et les cinq autres, dont la consommation est de 1 296 tm, signeront un contrat d'approvisionnement entre mars et mai 2014.

Autres questions ayant fait l'objet de discussion

46. Le Secrétariat s'est interrogé en ce qui a trait aux autres co-agents de gonflage utilisés avec du CO₂ par la plupart des entreprises et à la source des équipements achetés en vertu du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudées. En ce qui a trait aux co-agents de gonflage utilisés, l'ONUDI a indiqué qu'ils pourraient comprendre de l'éthanol ou d'autres produits chimiques à faible potentiel de réchauffement de la planète, et que leur proportion sera de moins de 50 pour cent. Quant à l'achat d'équipements, les bénéficiaires effectuent eux-mêmes une étude de marché pour trouver des fournisseurs d'équipements, et décider alors de ceux qui seront retenus après un appel d'offres d'approvisionnement individuel (les bénéficiaires accepteront pour examen les propositions des fournisseurs tant intérieurs et qu'étrangers).

État du décaissement des fonds

47. Au moment de la présentation de la demande de tranche⁷, l'ONUDI et le gouvernement de l'Allemagne avaient décaissé au FECO 89 pour cent pour la première tranche et 48 pour cent pour la deuxième, tandis que FECO avait décaissé aux bénéficiaires 19,8 pour cent pour la première tranche et 2,4 pour cent pour la deuxième (Tableau 1). Toutefois, à la fin d'octobre, le décaissement global de FECO aux entreprises bénéficiaires était de plus de 20 pour cent (Tableau 5).

Tableau 5 - État des décaissements au 30 octobre 2013

Plan sectoriel des mousses de polyuréthane extrudées		Tranche 1	Tranche 2	Total
Fonds approuvés		21 831 023	10 607 977	32 439 000
Décaissement total des agences d'exécution au FECO	Montant	19 623 823	5 108 500	24 732 323
	Pourcentage	89,9 %	48,2 %	76,2 %
Décaissement de FECO aux bénéficiaires	Montant	4 461 524	2 256 800	6 718 324
	Pourcentage	20,4 %	21,3 %	20,7 %

48. Lors de l'examen de l'approbation de la deuxième tranche (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/23), on a remarqué qu'à ce moment l'ONUDI a indiqué que FECO décaisserait une somme de 6 802 187 \$US aux bénéficiaires en mars 2013. Toutefois, le décaissement en date d'octobre 2013 n'était que de 4 461 524 \$US, et l'ONUDI a expliqué que lorsque FECO a présenté la demande pour la deuxième tranche, le deuxième versement du sous-contrat avec les bénéficiaires était compris dans le calcul du décaissement aux bénéficiaires, qui devait leur être remis d'ici la fin de mars. Donc, à ce moment, le décaissement estimatif était d'environ 6,8 millions \$US. Toutefois, au cours de la mise en œuvre du sous-contrat, l'objectif à réaliser exigeait une plus longue période avant de recevoir le deuxième versement. Lors de la nouvelle demande de tranche, FECO a révisé les données associées afin d'indiquer l'avancement réel du décaissement.

Intérêts

49. Conformément à la décision 69/24 b) ii) qui demande aux agences d'exécution de présenter un rapport sur l'intérêt payé par la Chine sur les fonds transférés pour le PGEH dans les rapports sur la mise en œuvre de la tranche, l'ONUDI a informé le Secrétariat que FECO a reçu 11 955 \$US en intérêt jusqu'au 31 décembre 2012 en raison des fonds transférés à FECO par l'ONUDI pour le plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudées.

Conclusion

50. Le Secrétariat a indiqué que le plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudées avance comme prévu. Dans la période de temps limitée disponible entre l'approbation de la deuxième tranche et la demande pour la troisième tranche, les 11 entreprises du premier groupe ont signé leurs contrats d'élimination individuels, elles en sont à diverses phases de mise en œuvre, et l'on s'attend à ce qu'elles réduisent leur consommation de HCFC à compter de 2014. Le travail préparatoire pour la signature des contrats de 10 autres entreprises de mousses de polystyrène extrudées est terminé, et les signatures devraient être obtenues en octobre et décembre 2013. Les agences d'exécution et FECO ont mis en œuvre des activités d'assistance technique qui ont facilité la sélection et la préparation des entreprises pour la reconversion à des solutions de remplacement sans HCFC. Bien que les décaissements de FECO aient été faits huit semaines avant la réunion du Comité exécutif, les décaissements de FECO aux bénéficiaires

⁷ Le paragraphe 5 b) ii) de l'accord établit comme condition préalable au décaissement des tranches pour un plan sectoriel que huit semaines avant la réunion applicable du Comité exécutif notamment le taux de décaissement du financement disponible de la tranche précédente approuvée était supérieur à 20 pour cent.

étaient inférieurs à 20 pour cent pour les deux tranches et, à la fin d'octobre 2013, les décaissements aux deux groupes étaient supérieurs à 20 pour cent.

RECOMMANDATION

51. Le Comité exécutif peut souhaiter envisager les points suivants :

- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudée (PSX) de la Chine;
- b) Approuver la troisième tranche de la phase I du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudées de la Chine et la tranche correspondante de mise en œuvre de 2014, au montant de 3 998 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 279 860 US pour l'ONUDI; et
- c) Demander au trésorier d'imputer les transferts futurs à l'ONUDI de 11 955 \$US, lequel montant représente les intérêts courus par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2012 en raison des fonds transférés auparavant pour la mise en œuvre du plan sectoriel des mousses de polystyrène extrudées de la Chine, conformément à la décision 69/24.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Chine

I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) – Mousses de polyuréthane	Banque mondiale (principale)

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe 1)	Année : 2012	21 094,65 (tonnes PAO)
--	--------------	------------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2012	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123				10,2	5,4				15,6
HCFC-141b		6 502,0				523,1			7 025,0
HCFC-142b		637,0		7,2	348,7				992,8
HCFC-22	95,4	1 892,0		6 569,3	4 503,8				13 060,4
HCFC-225ca						0,4			0,4
HCFC-225cb						0,7			0,7

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	19 269,0	Point de départ des réductions globales durables :	18 865,44
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	3 445,19	Restante :	15 420,25

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2013	2014	2015	Total
Banque mondiale	Élimination des SAO (tonnes PAO)	170,5	51,2	137,3	358,9
	Financement (\$US)	14 543 440	4 364 530	11 716 500	30 624 470

VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	19 269,0	19 269,0	17 342,1	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	18 865,4	18 865,4	16 978,9	s.o.
Financement approuvé par ExCom (\$US)	Banque mondiale	Coûts de projet	38 859 000	5 520 000	13 592 000	4 079 000	10 950 000	73 000 000
		Coûts d'appui	2 914 000	386 400	951 440	285 530	766 500	5 303 870
Fonds approuvé par ExCom (\$US)		Coûts de projet	38 859 000	5 520 000	0	0	0	44 379 000
		Coûts d'appui	2 914 000	386 400	0	0	0	3 300 400
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)		Coûts de projet	0	0	13 592 000	0	0	13 592 000
		Coûts d'appui	0	0	951 440	0	0	951 440

Recommandation du Secrétariat :	Pour examen individuel
--	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

52. Au nom du gouvernement de la Chine, la Banque mondiale, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté à la 71^e réunion du Comité exécutif une demande de financement de la troisième tranche du plan sectoriel des mousses de polyuréthane rigides (PU)⁸ de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au montant de 13 592 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 951 440 \$US. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH, et un plan de mise en œuvre de la tranche 2014.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Élaboration des politiques

53. Le ministère de la Protection de l'environnement (MPE) a émis le 7 août 2013 une circulaire sur la Gestion stricte de la production, de la vente et de la consommation de HCFC (Strict Management of HCFC Production, Sale and Consumption) visant à s'assurer de la réalisation des objectifs du gel en 2013 et de la réduction globale de 10 pour cent de la consommation de HCFC en 2015. Dans le cadre de ce système, les entreprises de mousses de polyuréthane qui consomment du HCFC-141b comme agent de gonflage doivent présenter chaque année une demande de contingentement pour leur consommation de HCFC.

Mise en œuvre des projets d'investissement

54. L'an dernier, la Banque mondiale et le ministère des Finances ont signé en novembre 2012 un accord de subvention qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. En avril 2013, la Banque mondiale a décaissé 19 429 500 \$US à FECO.

55. Du premier groupe de 37 entreprises ayant fait l'objet d'une vérification en 2012 par FECO⁹, 31 entreprises consommant ensemble 7 411 tm (815,21 tonnes PAO) de HCFC-141b ont signé un contrat avec FECO entre mars et avril 2013 et amorcé un projet mise en œuvre. FECO a remis les premiers décaissements à ces entreprises en conséquence.

56. D'un deuxième groupe de 18 entreprises ayant fait l'objet d'une vérification en 2013, seize entreprises consommant 4 459 tm (490,49 tonnes PAO) de HCFC-141b ont été jugées admissibles au financement. Ces entreprises sont à préparer leurs propositions de projet et devraient signer un contrat avec FECO en novembre 2013.

57. Afin d'aider certaines entreprises qui ne peuvent entreposer des hydrocarbures ou installer des postes de prémélange en raison de problèmes techniques, financiers ou de sécurité, on a proposé de fournir des polyols hydrocarbonés prémélangés par le truchement de sociétés de formulation. FECO a émis en juin 2013 un avis visant à inviter les sociétés de formulation à présenter une demande. Après qu'on aura évalué leurs mesures de sécurité et leur emplacement, six sociétés de formulation seront sélectionnées pour recevoir du financement (environ 350 000 \$US) pour l'installation d'équipements et des systèmes de sécurité, et l'optimisation de formulations de polyols pour diverses applications, essais et formation.

⁸ Le plan du secteur des mousses de polyuréthane a été approuvé par le Comité exécutif à sa 64^e réunion afin de réduire la consommation de HCFC à un niveau durable de 4 449,6 tonnes PAO d'ici le 1^{er} janvier 2015.

⁹ La vérification a déterminé l'admissibilité des entreprises, la consommation de HCFC-141b (y compris l'examen des factures d'achat), la valeur de référence des équipements et leur capacité.

Assistance technique

58. Plusieurs activités techniques ont eu lieu afin de soutenir et de promouvoir les activités d'élimination :

- a) Formation du premier groupe d'entreprises en ce qui a trait aux exigences des projets, règlements en matière de finances et d'approvisionnement (mars 2013), et préparation de la vérification sur place et de leur proposition de projet pour la reconversion (mai 2013);
- b) Sélection par FECO de quatre spécialistes intérieurs afin de fournir de l'assistance technique et de participer à l'évaluation des plans de mise en œuvre, ateliers techniques et de vérification sur place;
- c) Vérification sur place de la consommation et de la situation technique et financière des premier et deuxième groupes d'entreprises et détermination du montant de la subvention à être fournie aux entreprises; et
- d) Sélection d'une agence d'exécution de soutien pour aider FECO en ce qui a trait à la gestion quotidienne des opérations, au pré-examen des documents de projet présentés par les 31 premières entreprises de mousses, et fournir la supervision, la mise en service et la vérification sur place.

État du décaissement des fonds

59. Au début de septembre 2013, du financement total de 44 379 000 \$US approuvé jusqu'à maintenant, 19 429 500 \$US avaient été décaissés à FECO par la Banque mondiale. De ce montant, 5 782 542 \$US avaient été décaissés par FECO aux entreprises bénéficiaires (Tableau 1).

Tableau 1 - État des décaissements du plan du secteur des mousses de polyuréthane en Chine

Plan sectoriel – Mousses de polyuréthane		Tranche 1	Tranche 2	Total
Fonds approuvé		38 859 000	5 520 000	44 379 000
Décaissement de la Banque mondiale au FECO	Montant	19 429 500	0,0	19 429 500
	Pourcentage	50,0 %	0,0 %	43,8 %
Décaissement de FECO aux bénéficiaires (*)	Montant	5 782 542	0,0	5 782 542
	Pourcentage	14,9 %	0,0 %	13,0 %

(*) Le décaissement comporte un montant de 5 244 695,20 \$US décaissé aux entreprises bénéficiaires et de 537 847 \$US utilisé pour de activités d'assistance technique.

Plans annuels pour la troisième tranche du PGEH

60. En 2014, FECO procédera à la vérification de 10 à 15 autres entreprises de mousses de polyuréthane afin d'évaluer leur admissibilité et leur consommation de HCFC-141b et de signer un contrat. Et l'on sélectionnera six sociétés de formulation qui permettront d'acheminer des formulations de polyols prémélangés avec du cyclopentane pour les entreprises de mousses en aval. L'élimination de la troisième tranche est évaluée à 2 324 tm (255,64 tonnes PAO) de HCFC-141b. En outre, les 47 entreprises qui reçoivent déjà de l'assistance poursuivront la mise en œuvre de leur reconversion, qui devrait être terminée en 2015.

61. Les activités d'assistance technique comprennent des ateliers de formation sur l'approvisionnement, la vérification et les aspects financiers des entreprises sélectionnées, la vérification des données sur la valeur de référence de tous les nouveaux projets d'élimination, et de la recherche sur

l'interdiction de produire, vendre, importer et exporter des congélateurs, réfrigérateurs, et conteneurs frigorifiques, et des petits appareils domestiques utilisant du HCFC-141b comme agent de gonflage. Elles comprendront aussi la retenue des services de l'agence d'exécution de soutien qui aidera à la sélection des nouveaux projets d'élimination; la vérification de la performance des projets commencés en 2012 et 2013; l'établissement d'un système de soutien technique pour identifier et mettre à l'essai des substituts possibles pour les petites et moyennes entreprises (PME); et de l'assistance technique et financière pour la reconversion et la formation, au niveau provincial, des entreprises qui ne signeront pas un contrat d'élimination du HCFC-141b avant 2015. Le budget pour les activités de la troisième tranche figure au tableau 2.

Tableau 2 - Budget de la troisième tranche du plan du secteur des mousses de polyuréthane en Chine

Activité	Budget (\$US)
Reconversion des entreprises de mousses de polyuréthane à une technologie sans HCFC	11 732 400
Activités d'assistance technique	1 180 000
Suivi du projet	679 600
Total de la troisième tranche	13 592 000

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

62. Le Secrétariat et la Banque mondiale ont discuté de questions en rapport avec les progrès et les décaissements réalisés en matière de mise en œuvre du plan, de la gestion des contingentements pour le contrôle du HCFC-141b, et des moyens qui seront pris par le gouvernement de la Chine pour traiter la consommation non admissible. Un résumé des discussions est présenté ci-dessous.

Consommation et réduction de la consommation de HCFC

63. Le tableau 3 montre la consommation de HCFC-141b dans le secteur des mousses de polyuréthane en Chine. Sur la base de la consommation réelle en 2012, la réduction requise pour atteindre l'objectif de 2013 est supérieure à l'objectif d'élimination de 6 116 mt initialement prévu. La mise en œuvre rapide des projets d'investissement soutenue par le système de contingentement est donc essentielle à l'atteinte de la conformité. Il faut aussi prendre note qu'une partie de l'accroissement de la consommation est associée au nombre d'entreprises de mousses de polyuréthane reconverties au cours de la phase I du PGEH.

Tableau 3 - Consommation de HCFC-141b dans le secteur des mousses de polyuréthane

	Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays				Objectif		
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Consommation de HCFC-141b (tm)	45 971	52 069	63 570	59 109	49 018(*)	49 018(*)	40 451(*)
Consommation de HCFC-141b (tonnes PAO)	5 056,8	5 727,5	6 992,7	6 501,9	5 392,2(*)	5 392,2(*)	4 449,6(*)
Objectif d'élimination (tm)					6 116		8 569
Objectif d'élimination (tonnes PAO)					672,8		942,6

(*) Comme pour l'accord signé à la 67^e réunion du Comité exécutif.

64. La Banque mondiale a expliqué que la reconversion des deux premiers groupes d'entreprises faisant l'objet d'assistance, plus un troisième groupe qui recevra aussi de l'assistance à partir de 2014, permettra d'obtenir une réduction supérieure aux 12 000 tm visées pour les entreprises admissibles. En outre, l'application des contingentements et l'interdiction future d'utiliser du HCFC-141b comme agent de gonflage dans les trois secteurs sélectionnés viendront soutenir les activités d'élimination des entreprises admissibles et contribueront aussi à l'élimination de 2 202 tm (242,0 tonnes PAO) de consommation non admissible (par ex., celle des multinationales). Ces mesures de réglementation, de concert avec les projets provinciaux, viendront aider bon nombre de plus petites entreprises à éliminer la consommation de HCFC.

65. De plus, on a noté que l'assistance aux sociétés de formulation viendra assurer un approvisionnement en polyols hydrocarbonés prémélangés à un grand nombre d'entreprises qui ne peuvent installer dans leurs usines des stocks d'hydrocarbures et des systèmes prémélangés en raison de problèmes financiers, techniques ou de sécurité. Ainsi, on pourra faciliter la réduction de la consommation de HCFC-141b, avec des économies possibles pour les entreprises de mousses en aval, le poste de prémélange des hydrocarbures pouvant alors représenter jusqu'à 35 pour cent des surcoûts totaux d'investissement.

Degré de réalisation de la mise en œuvre des activités

66. Le Secrétariat a souligné qu'une grande partie des réductions requises est déjà traitée par le truchement de contrats d'élimination individuels avec les entreprises, et que des projets visant à traiter 50 pour cent des réductions en sont déjà à diverses phases de mise en œuvre. L'état général des progrès au niveau des entreprises est présenté au tableau 4.

Tableau 4 - État d'avancement des projets d'investissement du plan sectoriel
du secteur des mousses de polyuréthane en Chine

Entreprises de mousses de polyuréthane	Nombre d'entreprises	Consommation (tm)	Date de signature du contrat	Date d'interdiction d'utilisation HCFC-141b	Élimination en tant que partie du plan élimination (14 685 mt)
Premier groupe	31	7 411	Avr. 13	2014 (11) 2015 (20)	50 %
Deuxième groupe	16	4 459	Nov. 13	2015	30 %
Troisième groupe	10 à 15	2 324	Sept. à déc. 2014	2015	16 %
Total	57 à 62	14 194			96 %

67. Comme les réductions peuvent effectivement avoir lieu au moins deux ans après la signature des contrats, ce qui est après la réduction visée en 2013 et, en certains cas, en 2015, la conformité aux objectifs sera substantiellement facilitée par le système d'autorisation et de contingentement existant en ce qui a trait aux gros consommateurs. La Banque mondiale a aussi clarifié que, étant donné le temps limité disponible pour réaliser la réduction de 10 pour cent, FECO signera tous les contrats au cours des deux premières années de la mise en œuvre. Le financement disponible des premières tranches sera utilisé pour signer tous les contrats individuels requis. Chaque entreprise sera payée à même les fonds de plusieurs tranches à mesure qu'elle terminera sa reconversion.

68. En ce qui a trait au premier groupe de 31 entreprises, la Banque mondiale a indiqué qu'il y avait un délai initial dans la signature du premier contrat entre FECO et chaque entreprise bénéficiaire, en raison de questions de procédure. Toutefois, des progrès significatifs ont été réalisés depuis lors (Tableau 5).

Tableau 5 - Sommaire des progrès du premier groupe de 31 entreprises de mousses de polyuréthane

État du projet (étape)	Entreprises actuellement rendues à cette étape	Consommation globale (tm) (*)	Élimination en tant que partie du plan élimination (14 685 tm)	
			Actuellement à cette étape	Cumulatif
Préparation de l'approvisionnement	12	5 396,1	37 %	50 %
Équipements en partie achetés	4	220,8	1 %	14 %
Tous les équipements achetés	4	565,6	4 %	12 %
Matériel de remplacement acheté	1	150,3	1 %	8 %
Cessé d'acheter des HCFC	10	1 079,0	7 %	7 %
Total	31	7 411,8		

(*) L'année servant de référence est l'année avant la vérification sur place. Pour ce groupe d'entreprises : 2011

69. En ce qui a trait au deuxième groupe de 16 entreprises, la Banque mondiale a indiqué que FECO avait émis un avis aux entreprises de mousses leur demandant de présenter des demandes de projet en février 2013. La formation en matière de préparation de la proposition de projet et de vérification sur place a été organisée en mars 2013. La vérification des entreprises a été effectuée en juin 2013. Et l'évaluation finale des propositions de projet présentées par des entreprises de mousse a eu lieu en octobre 2013. Lors de la signature des contrats individuels avec FECO en novembre 2013, le deuxième groupe d'entreprises amorcera le processus d'approvisionnement. Ces entreprises devraient être reconverties d'ici la fin de 2015. Le troisième lot de 10 à 15 entreprises de mousses, qui élimineront ensemble 2 324,00 tm (255,64 tonnes PAO), devrait signer les contrats entre septembre et décembre 2014.

État du décaissement des fonds

70. Le Secrétariat a constaté que, au moment de la présentation de la demande de tranche¹⁰, le décaissement associé à la première tranche était de 50 pour cent de la Banque mondiale au FECO et de 14,9 pour cent de FECO aux bénéficiaires finals, tandis que le décaissement associé à la deuxième tranche de la Banque mondiale au FECO était nul (Tableau 1). Toutefois, en date de la première semaine de novembre 2013, le décaissement de FECO aux entreprises bénéficiaires était de 20,7 pour cent du financement total approuvé jusqu'à cette date. En outre, la Banque mondiale a indiqué que le traitement du décaissement d'une somme supplémentaire de 14 417 700 \$US à FECO était accepté et prévu pour la première semaine de novembre. L'état des décaissements mis à jour en date de la première semaine de novembre est montré au tableau 6.

¹⁰ Le paragraphe 5 b) ii) de l'accord établit comme condition préalable au décaissement des tranches d'un plan sectoriel que, douze semaines avant la réunion applicable du Comité exécutif, notamment le taux de décaissement du financement disponible de la tranche approuvée antérieurement soit de plus de 20 pour cent.

Tableau 6 - État des décaissements en date de la première semaine de novembre 2013

Plan sectoriel des mousses de polyuréthane		Tranche 1	Tranche 2	Total
Fonds approuvés		38 859 000	5 520 000	44 379 000
Décaissement de la Banque mondiale au FECO	Montant	31 087 200	2 760 000	33 847 200
	Pourcentage	80,0 %	50,0 %	76,3 %
Décaissement de FECO aux bénéficiaires	Montant	9 179 078	0	9 179 078
	Pourcentage	23,6 %	0,0 %	20,7 %

71. La Banque mondiale est d'avis que, si la condition préalable au décaissement de 20 pour cent était sur une base de tranche par tranche, cette situation exercerait ainsi une pression sur gouvernement de la Chine pour qu'il débourse seulement jusqu'à 20 pour cent de la tranche précédente et demande le décaissement d'une autre tranche de financement aux agences d'exécution. Cette approche obligerait la Chine à retenir inactive dans son compte une plus grande partie du financement, seulement pour assurer sa conformité aux exigences de décaissement minimum de 20 pour cent.

Intérêts

72. Conformément à la décision 69/24 b) ii) qui demande aux agences d'exécution de présenter un rapport sur l'intérêt fourni par la Chine sur des fonds transférés pour le PGEH dans les rapports de mise en œuvre de la tranche, la Banque mondiale a déclaré que, selon l'accord de subvention entre la Chine et la Banque mondiale, la Chine est obligée de présenter une fois par année civile un rapport financier vérifié du compte désigné. Étant donné que les fonds pour le plan du secteur des mousses de polyuréthane n'ont été transférés en Chine qu'en 2013, aucun intérêt n'a été accumulé par FECO.

Conclusion

73. Le Secrétariat a pris note que la mise en œuvre du plan du secteur des mousses de polyuréthane avance tel qu'on l'avait prévu. Au cours du temps disponible entre l'approbation de la deuxième tranche et la demande pour la troisième tranche, l'ensemble du travail préparatoire pour la signature d'un premier groupe d'entreprises a été achevé et les entreprises en sont à diverses phases de mise en œuvre. En outre, l'ensemble du travail préparatoire pour la signature de contrats d'élimination de 16 autres entreprises a été achevé, et les contrats devraient être signés d'ici novembre 2013. La Banque mondiale et FECO ont mis en œuvre des activités d'assistance qui ont facilité le processus de sélection et préparé les entreprises à la reconversion à des solutions de remplacement sans HCFC et qui faciliteront l'introduction de polyols hydrocarbonée prémélangés par les sociétés de formulation à des entreprises qui ne peuvent installer des systèmes de prémélange ou de stockage des hydrocarbures dans leurs usines. Bien que le décaissement du financement de FECO aux bénéficiaires finals de la tranche antérieurement approuvée n'ait pas encore atteint 20 pour cent, le décaissement global de la Banque mondiale au FECO et de FECO aux bénéficiaires est supérieur à 20 pour cent des fonds approuvés.

RECOMMANDATION

74. Le Comité exécutif peut souhaiter envisager de :
- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan du secteur des mousses de polyuréthane rigide de la Chine; et
 - b) Approuver la troisième tranche de la phase I du plan du secteur des mousses de polyuréthane de la Chine, et le plan de mise en œuvre correspondant de la tranche 2014, au montant de 13 592 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 951 440 \$US pour la Banque mondiale.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Chine

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan d'élimination des HCFC (phase I) dans les domaines industriels, commerciaux et de la climatisation (RIC)	PNUD (principale)

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année: 2012	21 094,65 (tonnes PAO)
--	-------------	------------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année: 2012		
Produits chimiques	Aérosols	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123				10,2	5,4				15,6
HCFC-141b		6 502,0				523,1			7 025,0
HCFC-142b		637,0		7,2	348,7				992,8
HCFC-22	95,4	1 892,0		6 569,3	4 503,8				13 060,4
HCFC-225ca						0,4			0,4
HCFC-225cb						0,7			0,7

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010:	19 269,0	Point de départ des réductions globales durables :	18 865,44
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	3 445,19	Restante :	15 420,25

(V) Restante :		2013	2014	2015	2016	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	106,53	138,9	114,74	0,0	360,17
	Financement (\$US)	9 089 650	11 850 250	9 790 500	0	30 730 400

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			n/a	n/a	19 269,0	19 269,0	17 342,1	n/a
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			n/a	n/a	18 865,4	18 865,4	16 978,9	n/a
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts de projet	25 380 000	6 900 000	8 495 000	11 075 000	9 150 000	61 000 000
		Coûts d'appui	1 903 500	483 000	594 650	775 250	640 500	4 396 900
Fonds approuvés par l'ExCom (\$US)		Coûts de projet	25 380 000	6 900 000	0	0	0	32 280 000
		Coûts d'appui	1 903 500	483 000	0	0	0	2 386 500
Total des fonds demandés pour approbation à la présente réunion (\$US)		Coûts de projet			8 495 000			8 495 000
		Coûts d'appui			594 650			594 650

Recommandation du Secrétariat:	À examiner individuellement
---------------------------------------	-----------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

75. En sa qualité d'agence principale désignée, le PNUD a soumis à la 71^e réunion du Comité exécutif, au nom du gouvernement de la Chine, une demande de financement pour la troisième tranche du plan sectoriel¹¹ de la réfrigération et de la climatisation industrielles et commerciales (RIC) de la phase I du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 8 495 000 \$US, plus des coûts de soutien d'agence de 594 650 \$US pour le PNUD. La soumission comprend un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2014 - 2015.

Rapport sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan sectoriel RIC

76. Une cérémonie a été organisée en décembre 2012 pour la signature des contrats de quatre premières entreprises dans le secteur RIC; et un atelier sur les frigorigènes respectueux de l'environnement s'est tenu à l'occasion de l'introduction en Chine du premier système de réfrigération à base d'ammoniac/CO₂ mis au point par le groupe Yantai Moon dans le cadre d'un projet de démonstration du Fonds multilatéral (voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/6). Le PNUD a indiqué que cet événement a reçu une grande attention de la part de l'industrie de réfrigération en Chine et des utilisateurs de ces systèmes. Plusieurs réunions parallèles sur ces technologies se sont tenues dans le cadre de l'exposition annuelle de la réfrigération à Shanghai.

77. Un mandat a été établi aux fins d'identification d'un cabinet comptable qui sera chargé d'effectuer la vérification des performances des contrats de reconversion. Une coordination a été assurée entre le PNUD et FECO pour la mise en œuvre du plan. Un atelier de formation s'est tenu sur la mise en œuvre des projets de reconversion, à l'intention des entreprises bénéficiaires. Neuf contrats de reconversion ont été signés avec 18 producteurs de systèmes de réfrigération et deux fabricants de compresseurs, portant sur une élimination cumulative totale de 5 807 tonnes métriques (tm) (319,4 tonnes PAO) de HCFC-22. Neuf de ces contrats de reconversion couvrent les chaînes de production de compresseurs, de refroidisseurs d'eau industriels et commerciaux, de systèmes de frigorigènes à volumes variables, de refroidisseurs d'eau, de thermopompes, de chauffe-eau et de compresseurs de petites dimensions. Les technologies de remplacement sont à base de HFC-410A, HFC-32, HFC-134A, ammoniac et CO₂.

78. Dans le cadre des recherches sur les normes de sécurité et la réglementation du HFC-32, une série d'expériences a été menée sur le caractère inflammable du HFC-32. Une quinzaine de normes sur la sécurité, le rendement énergétique, les produits et autres, ont été identifiées pour révision, afin de tenir compte des frigorigènes inflammables. Des mandats ont été établis pour des travaux de fonds sur trois normes et un processus d'appels d'offre a été lancé. Des paramètres ont également été établis pour une étude sur l'applicabilité de frigorigènes naturels dans le secteur RIC.

État des décaissements

79. En date du 9 septembre 2013, sur le total des fonds approuvés, un montant de 25 380 000 \$US a été décaissé, comme l'indique le Tableau 1. Aucun fonds de la deuxième tranche n'a été déboursé¹².

¹¹ Le plan sectoriel de réfrigération et climatisation industrielles et commerciales relatif au PGEH de Chine a été approuvé à la 64^e réunion du Comité exécutif afin de réduire la consommation des HCFC à un niveau durable de 2.165,5 tonnes PAO d'ici le 1^{er} janvier 2015.

¹² L'accord stipule comme condition d'approbation que la Chine doit avoir réalisé, au moins 12 semaines avant la réunion applicable, un taux de décaissement supérieur à 20 % des fonds disponibles de la tranche approuvée précédemment.

Tableau 1 – Situation financière du plan annuel soumis pour la troisième du PGEH

Année	Fonds libérés par l'ExCom (SUS)	Valeur des contrats signés (\$US)	Fonds décaissés (\$US)	Fonds engagés mais non décaissés (\$US)	Solde non engagé (\$US)
2011	25 380 000	25 380 000	25 380 000	0	0
2012	6 900 000	6 900 000	0	6 900 000	0
Total	32 280 000	32 280 000	25 380 000	6 900 000	0

Plan de mise en œuvre de la tranche pour 2014-2015

80. Un certain nombre d'activités d'assistance technique sont prévues, notamment la sensibilisation et la formation du personnel à l'exécution des activités d'élimination, la mise au point de formulations et la révision des normes techniques, un programme national de soutien technique et une vérification financière.

81. En 2014, des contrats seront signés avec d'autres entreprises et chaînes de production dans le secteur RIC, couvrant la consommation globale de 1 000 tm (55,0 tonnes PAO) de HCFC-22; cela inclura des ateliers de formation pour inviter la participation des entreprises, la soumission de lettre d'intention, la vérification de la consommation des entreprises, la préparation et l'évaluation de propositions de projets et la signature de contrats.

82. La soumission inclut également les noms des neuf entreprises ayant conclu des contrats d'élimination, le nombre de chaînes de production à reconvertir dans chacune des entreprises, les informations sur les technologies de rechange retenues et le niveau de financement. Comme pour l'année passée, la soumission comportera aussi une liste des normes et des règlements qui seront actualisés d'ici la fin de 2014.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Restrictions dans la soumission des données demandées

83. Dans certains cas, le PNUD n'a pas été en mesure de fournir les données demandées par le Secrétariat pour son examen. Le PNUD a indiqué par ailleurs que le gouvernement de la Chine estimait que les informations fournies en réponse aux questions du Secrétariat étaient suffisantes pour déterminer l'avancement de la mise en œuvre du plan et qu'il s'inquiétait d'avoir à soumettre des renseignements aussi détaillés en l'absence d'une décision spécifique du Comité exécutif.

Consommation de HCFC et réductions de la consommation

84. Le Tableau 2 indique la consommation de HCFC dans le secteur¹³ RIC.

¹³ Chiffres estimatifs en raison de l'impossibilité de déterminer avec précision la ventilation du HCFC-22 entre les différents secteurs.

Tableau 2 – Consommation de HCFC-22 dans le secteur RIC

	Réelle				Cible		
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Consommation de HCFC-22 (tm)	41 850	46 000	48 213	47 463	43 690	43 690	39 320
Consommation de HCFC-22 (tonnes PAO)	2 301,75	2 530,00	2 651,72	2 610,47	2 402,80	2 402,80	2 162,50
Élimination visée (tm)	0	0	0	0	4 080	0	4 370
Élimination visée (tonnes PAO)	0	0	0	0	224,5	0	240,3

85. Le PNUD a présenté des informations sur l'exécution des activités au niveau de l'entreprise, telles que la consommation totale de HCFC-22, les technologies de remplacement choisies, le financement prévue, les étapes clés réalisées (dates de signature de contrats et durée prévue des différentes activités de reconversion). Par contre, le PNUD n'a pas été en mesure de fournir des informations sur les produits fabriqués, la taille des chaînes de production, ou, si des technologies différentes sont liées à une même entreprise, quelles chaînes et quelle consommation seraient reconverties à l'une ou à l'autre technologie. Le Secrétariat a établi le Tableau 3 sur la base des renseignements disponibles.

Tableau 3 – Réduction réelle et planifiée de HCFC-22 dans le secteur RIC

Date estimative de l'achèvement des activités	Élimination (tm)		Élimination prévue dans le plan (tm)	Pourcentage d'élimination par rapport au plan	
	Trimestrielle	Globale		Trimestrielle	Globale
Avant 2013			4,075		
2013 – 3 ^e trimestre*	250	250		3%	3%
2014 – 2 ^e trimestre	246	496		2.9%	5.9%
2014 – 3 ^e trimestre*	62	558		0.7%	6.6%
2014 – 4 ^e trimestre	2,714	3,271		32.2%	38.8%
Avant 2015 (incluant 2013)			8,440		
2015 – 1 ^e trimestre	396	3,667		4.7%	43.4%
2015 – 2 ^e trimestre	2,239	5,906		26.5%	70.0%
2015 – 3 ^e trimestre	127	6,033		1.5%	71.5%

* Élimination des projets de démonstration¹⁴

86. Les renseignements figurant au Tableau 3 montrent que le gouvernement pourrait réaliser la réduction de 12 pour cent prévue dans le secteur RIC avant 2015, en réalisant dans les délais les activités déjà entamées. Les activités qui ne sont pas encore mises en œuvre ne pourront probablement pas être achevées pour décembre 2014. Pour atteindre l'objectif de consommation sectorielle de 2015, il faudra donc dépendre du développement général du marché dans le secteur RIC, ainsi que des reconversions d'autres entreprises non couvertes par la phase I ou non admissibles au soutien. La conformité aux objectifs sera appuyée par les systèmes de licences et de quotas visant les gros consommateurs.

¹⁴ Une chaîne de production a été reconvertie au HFC-32 en 2012, mais la production n'a pas commencé, parce qu'il manquait l'acquisition de la norme ISO5149 requise pour le marketing du produit; la date d'achèvement de la reconversion est donc estimative.

Application de technologies différentes dans les projets de reconversion

87. Le plan du secteur RIC prévoit plusieurs technologies de remplacement différentes pour le HCFC-22. Le rapport d'étape indique que les entreprises utiliseront les produits de rechange suivants : HFC-32/HFC-410A, HFC-32, HFC-32/HFC-134a, R-717/HFC-134a et CO₂. Le PNUD n'était pas en mesure d'indiquer quels produits, chaînes de production ou consommation seront liés aux différentes technologies, ni quelles combinaisons de technologies telles que le R-717/HFC-134a seraient choisies. Trois entreprises n'appliquent qu'une seule technologie de remplacement, à base de HFC-32. Après analyse des informations, le Secrétariat a constaté que l'élimination totale de ces trois entreprises (cinq chaînes de production) s'élève à 641,7 tm (35,29 tonnes PAO), donnant un rapport coûts-efficacité de 6,46 \$US/kg. En comparaison, le rapport coûts-efficacité moyen de toutes les reconversions dans le secteur RIC pour lesquelles des contrats ont été signés est de 4,75 \$US/kg.

Degré de mise en œuvre des activités

88. D'après les renseignements communiqués par le PNUD, le Secrétariat a conclu que des contrats ont été signés pour la reconversion de chaînes de production responsables de 70 pour cent de la consommation à éliminer. Les dessins de produits ont été faits et la procédure d'acquisition a débuté pour 46 pour cent de la consommation. Les démarches d'acquisitions ont bien avancé pour 12 pour cent de la consommation à éliminer dans le cadre de la phase I du plan sectoriel.¹⁵

89. Le volet non lié aux investissements du plan sectoriel progresse de façon satisfaisante. Les éléments de gestion tels que la vérification de la consommation et des dépenses, le système informatisé d'informations de gestion et les capacités de soutien technique sont disponibles et seront renforcés davantage au cours de l'année prochaine.

Décaissements

90. À la demande du Secrétariat, le PNUD a fourni plus d'informations sur les décaissements jusqu'au 9 septembre 2013 (c'est-à-dire 12 semaines avant la 71^e réunion) et jusqu'à la fin d'octobre 2013, comme l'indique le Tableau 4.

Tableau 4 – Informations sur les décaissements au titre du plan sectoriel RIC

Tranche approuvée		64 ^e réunion	68 ^e réunion
Approuvé	(\$US)	25 380 000	6 900 000
Décaissé selon les délais	À FECO (\$US)	25 380 000	6 900 000
	À FECO (%)	100,0%	100,0%
	Aux activités de FECO (\$US)	1 649 700	375 761
	Aux bénéficiaires (\$US)	1 520 000	320 000
	Aux activités FECO et aux bénéficiaires (%)	12,5%	10,1%
Décaissé selon les informations les plus récentes	Aux activités de FECO (\$US)	1 649 700	375 761
	Aux bénéficiaires (\$US)	3 726 000	2 069 902
	Aux activités FECO et aux bénéficiaires (%)	21,2%	35,4%

¹⁵ Le PNUD a fait une observation selon laquelle un contrat a été signé avec une entreprise et des progrès ont été enregistrés pour certaines chaînes de production, mais pas d'autres, et les renseignements ont été fournis uniquement pour quatre chaînes alors qu'il est prévu d'en reconverter cinq. Le PNUD n'a pas pu donner suite à la demande du Secrétariat de soumettre des données non regroupées. Le Secrétariat a donc supposé dans ce cas que les cinq chaînes de production étaient de la même taille, qu'il n'y avait aucun progrès pour la chaîne sur laquelle il n'y avait pas de données et que pour trois autres chaînes, il y avait quelques progrès et des données peu claires.

Intérêts

91. Le PNUD a informé le Secrétariat que FECO a obtenu 70 627 \$US d'intérêts sur les fonds que le PNUD lui a transférés aux fins de mise en œuvre du plan sectoriel RIC (en date du 31 décembre 2012).

Conclusion

92. Le plan sectoriel RIC a fait d'importants progrès. Cette constatation est appuyée par les progrès généraux et les dates prévues d'achèvement des reconversions. Les activités autres que les investissements couvrent d'importantes parties de la gestion des plans sectoriels. Au 9 septembre 2013, les décaissements du PNUD à FECO a atteint 100 pour cent du montant approuvé pour la deuxième tranche. Par contre, à cette date, les décaissements de FECO aux bénéficiaires n'étaient que de 12,5 pour cent pour la première tranche et de 10,1 pour cent pour la deuxième tranche. À la date de finalisation du présent document, ces taux étaient passés à 21,2 pour cent et 35,4 pour cent, respectivement. Les activités au titre du plan sectoriel et les projets de démonstration approuvés antérieurement contribueront pour 38,8 pour cent à la réalisation de la cible de réduction de 2015 pour le secteur RIC.

RECOMMANDATIONS

93. Le Comité exécutif est invité à envisager:

- a) De prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation industrielles et commerciales (RIC) de la Chine;
- b) D'approuver la troisième tranche de la phase I du plan sectoriel RIC de la Chine, ainsi que le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour la période 2014-2015, pour un montant de 8 495 000 \$US plus les frais d'appui d'agence de 594 650 \$US pour le PNUD; et
- c) De demander au Trésorier d'imputer les virements futurs au PNUD du montant de 70 627 \$US, représentant l'intérêt accumulé par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2012, provenant des fonds transférés antérieurement pour la mise en œuvre du plan sectoriel RIC de la Chine, conformément à la décision 69/24.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Chine

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan d'élimination des HCFC (phase I) climatisation individuelle (CI)	ONUDI (principale)

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2012	21 094,65 (tonnes PAO)
--	--------------	------------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année: 2012		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123				10,2	5,4				15,6
HCFC-141b		6 502,0				523,1			7 025,0
HCFC-142b		637,0		7,2	348,7				992,8
HCFC-22	95,4	1 892,0		6 569,3	4 503,8				13 060,4
HCFC-225ca						0,4			0,4
HCFC-225cb						0,7			0,7

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	19 269,0	Point de départ des réductions globales durables :	18 865,44
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	3 445,19	Restante :	15 420,25

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2013	2014	2015	2016	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	106,54	120,71	141,09	0,0	368,34
	Financement (\$US)	9 089 650	10 298 750	12 037 500	0	31 425 900

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			n/a	n/a	19 269,0	19 269,0	17 342,1	n/a
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			n/a	n/a	18 865,4	18 865,4	16 978,9	n/a
Financement convenu (\$US)	ONUDI	Coûts de projet	36 430 000	9 200 000	8 495 000	9 625 000	11 250 000	75 000 000
		Coûts d'appui	2 732 250	644 000	594 650	673 750	787 500	5 432 150
Fonds approuvés par l'ExCom (\$US)		Coûts de projet	36 430 000	9 200 000	0	0	0	45 630 000
		Coûts d'appui	2 732 250	644 000	0	0	0	3 376 250
Total des fonds demandés pour approbation à la présente session (\$US)		Coûts de projet			8 495 000			8 495 000
		Coûts d'appui			594 650			594 650

Recommandation du Secrétariat	À examiner individuellement
--------------------------------------	-----------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

94. En sa qualité d'agence principale désignée, l'ONUDI a soumis à la 71^e réunion du Comité exécutif, au nom du gouvernement de la Chine, une demande de financement pour la troisième tranche du plan sectoriel¹⁶ de la climatisation individuelle (CI) de la phase I du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Chine, pour un montant de 8 495 000 \$US, plus des coûts de soutien d'agence de 594 650 \$US. La soumission comprend un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2014 – 2015.

Rapport sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan sectoriel CI

95. Durant l'année précédente, les fabricants d'équipements et de compresseurs de climatisation ont fait plusieurs présentations à des tribunes nationales et internationales; une cérémonie officielle a été tenue pour la signature d'un contrat de reconversion de la chaîne de production du fabricant de climatiseurs Haier, ainsi que des événements communautaires pour les climatiseurs sans HCFC. La capacité d'acquisition des bénéficiaires a fait l'objet d'une évaluation. Les propositions de reconversion soumises par différentes entreprises ont été étudiées et analysées, les coûts admissibles ont été déterminés et un plan de financement a été mis sur pied. Des contrats de reconversion ont été signés avec sept entreprises, dont certaines avaient des chaînes de production multiples, et la reconversion aux technologies à base d'hydrocarbures de huit chaînes de production a débuté avec des fonds de la première tranche et celle d'une chaîne avec des fonds de la deuxième tranche. Dans le cadre du financement de la première tranche, sept autres chaînes de production appartenant à six fabricants ont commencé leur reconversion à la technologie à base de HFC-410A, ainsi qu'une autre chaîne avec des fonds de la deuxième tranche. Enfin, une chaîne de production de compresseurs a commencé sa reconversion à la technologie à base d'hydrocarbures avec des fonds de la première tranche et deux autres avec des fonds de la deuxième tranche.

96. Des recherches ont été faites, documentées et publiées sur les études et les expériences portant sur l'inflammabilité des hydrocarbures et les risques connexes de leur utilisation dans les climatiseurs individuels. Des activités ont été menées pour la formulation et l'adaptation des normes en vigueur aux climatiseurs individuels contenant des frigorigènes inflammables en général et du HC-290 (propane) en particulier. Une nouvelle version de la norme nationale GB 4706.32 de la Chine a été approuvée, permettant l'usage de frigorigènes inflammables dans les climatiseurs. Cette norme est une condition préalable à la commercialisation de tout produit connexe.

Situation des décaissements

97. Le Tableau 1 présente la situation financière du plan annuel pour le secteur CI en Chine (en date du 9 septembre 2013, avec des décaissements estimatifs pour octobre et novembre 2013 de FECO aux bénéficiaires¹⁷.

¹⁶ Le plan sectoriel de CI relatif au PGEH de Chine a été approuvé à la 64^e réunion du Comité exécutif afin de réduire la consommation de HCFC à un niveau durable de 3.697,9 tonnes PAO d'ici le 1^{er} janvier 2015.

¹⁷ L'accord stipule comme condition d'approbation que la Chine doit avoir réalisé, au moins 12 semaines avant la réunion applicable, un taux de décaissement supérieur à 20 % des fonds disponibles de la tranche approuvée précédemment.

Tableau 1 – Situation financière du plan annuel pour la troisième tranche
du plan sectoriel CI soumis (\$US)

Tranche	Fonds libérés par l'ExCom*	Valeur des contrats signés avec FECO (Engagés)*	Fonds décaissés par l'ONUDI*	Fonds engagés par FECO*	Fonds décaissés par FECO*
Tranche 1	36 430 000	36 430 000	18 215 000	32 581 793	8 253 000
Tranche 2	9 200 000	9 200 000	4 600 000**	7 213 176	2 046 000***
Total	45 630 000	45 630 000	22 815 000	39 794 969	10 299 000

* Excluant les coûts d'appui d'agence.

** Pour octobre 2013 (prévu le 9 septembre 2013).

*** Pour novembre 2013, estimation (prévu le 9 septembre 2013).

Plan de mise en œuvre de la tranche pour 2014-2015

98. Le plan de mise en œuvre de la tranche prévoit des politiques et des activités précises du gouvernement liées au secteur CI, notamment la mise au point de solutions de remplacement, la facilitation de la pénétration du marché par les climatiseurs à base de HC-290 (propane) et le soutien aux fabricants techniques sur les technologies de remplacement. Un système de gestion des quotas de HCFC sera établi pour les fabricants, ainsi qu'un système d'information de gestion. Plusieurs réunions seront organisées afin de diffuser les informations et partager les expériences de l'utilisation du HC-290 et d'autres technologies de remplacement à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP). Des visites d'étude seront organisées pour l'équipe de gestion du projet et les experts nationaux, dans les pays qui utilisent des méthodologies de rechange aux HCFC. CHEAA, l'association des fabricants d'appareils ménagers électriques, fournira assistance et soutien pour la mise en œuvre et la gestion du projet. La formation du personnel se poursuivra et des services de consultants contractuels seront offerts s'il y a lieu.

99. Des contrats seront signés au plus tard en septembre 2014 avec trois entreprises supplémentaires pour la reconversion de quatre chaînes de production ayant une consommation de 892 tonnes métriques (tm) (49,06 tonnes PAO) de HCFC-22 dans le secteur CI. L'ONUDI a fourni des informations sur des candidats potentiels dans le cadre de la proposition. La soumission comprend également un plan détaillé d'attribution des fonds pour les différentes tranches ainsi que des renseignements sur la consommation de référence de 40 fabricants de climatiseurs.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Consommation de HCFC et réductions de la consommation

100. Le Tableau 2 présente la consommation de HCFC-22 dans le secteur CI¹⁸. En 2012, la consommation était de 2 100 tm (115,5 tonnes PAO), soit moins que la quantité prévue, en raison de la baisse de la demande mondiale.

¹⁸ Ces chiffres sont estimatifs car la ventilation de la consommation de HCFC-22 entre les différents secteurs ne peut être déterminée avec précision.

Tableau 2 – Consommation de HCFC-22 dans le secteur CI

	Réelle				Visée		
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Consommation de HCFC-22 (tm)	71 500	77 900	74 700	72 600	74 700	74 700	67 230
Consommation de HCFC-22 (tonnes PAO)	3 932,50	4 284,50	4 108,50	3 993,00	4 108,50	4 108,50	3 697,70
Élimination visée (tm)	0	0	0	0	3 200	0	7 470
Élimination visée (tonnes PAO)	0	0	0	0	176	0	410,9

101. L'ONUDI a fourni des informations sur les progrès de l'entreprise dans la mise en œuvre, incluant la consommation de HCFC-22, la technologie de rechange retenue, le financement prévu, les principales étapes franchies et la date prévue d'achèvement. Se fondant sur ces données, le Secrétariat a préparé le Tableau 3.

Tableau 3 - Plan et réduction effective de HCFC-22 dans le secteur CI

Date estimative d'achèvement des activités	Élimination (tm)		Élimination prévue dans le plan (tm)	Pourcentage d'élimination par rapport au plan	
	Par trimestre	Combinée		Par trimestre	Combinée
Avant 2013			2,044*		
2013 – 4 ^e trimestre	2 598	2,598		27,3%	27,3%
2014 – 1 ^{er} trimestre	364	2,963		3,8%	31,1%
2014 – 2 ^e trimestre	892	3,854		9,4%	40,5%
2014 – 3 ^e trimestre	2 128	5,983		22,4%	62,9%
2014 – 4 ^e trimestre	721	6,704		7,6%	70,4%
Avant 2015 (incluant 2013)			9 454		

*Plus l'élimination liée au projet de démonstration à Midea (250 tm) et aux entreprises non admissibles (968 tm).

102. Le gouvernement de la Chine pourrait réaliser 70 pour cent de la réduction planifiée dans le secteur CI en achevant dans les délais et complètement les activités déjà entamées. Les activités qui n'ont pas encore commencé ne seront probablement pas achevées d'ici décembre 2014. Pour obtenir la consommation sectorielle visée pour 2015, il faudra donc dépendre du développement général du marché dans le secteur CI, ainsi que des reconversions d'autres fabricants non couverts dans la phase I ou non admissible aux fins de financement. La conformité aux objectifs sera aidée par l'application du système de quotas et de licences aux consommateurs importants.

Degré de mise en œuvre des activités

103. Des contrats ont été signés pour la reconversion de chaînes de production liées à 70 pour cent de la consommation à éliminer; le plan d'acquisition a été finalisé pour toutes ces reconversions. Le processus d'appel d'offres a été lancé pour 60 pour cent de la consommation à éliminer et des contrats ont été conclus avec les fournisseurs pour 24 pour cent de l'élimination.

104. Les volets non liés aux investissements du plan sectoriel progressent selon les plans. La mise en œuvre comprend surtout des activités de normalisation et de certification de climatiseurs à base de HC-290, ce qui est une condition préalable au succès de l'introduction de la technologie en Chine. Ces activités ont permis d'assurer l'adoption d'une norme importante pour les climatiseurs à base de HC-290. Les structures de gestion du projet ont été établies pour la plupart et seront renforcées davantage au cours de l'année suivante.

Intérêts

105. L'ONUDI a informé le Secrétariat que FECO a accumulé 9 513 \$US d'intérêt sur les fonds transférés de l'ONUDI à FECO pour la mise en œuvre du plan sectoriel CI (au 31 décembre 2012).

Application de la technologie à base d'hydrocarbures dans les projets de reconversion

106. Se fondant sur les renseignements disponibles, le Secrétariat a fait une analyse pour déterminer les progrès de l'application de la technologie à base de HC-290 dans le secteur de la fabrication de climatiseurs en Chine.¹⁹ Le Tableau 4 en montre les résultats.

Tableau 4 - Reconversions aux différentes technologies – plan et état actuel²⁰

Comparaison	Plan / Estimations		État actuel			
	HC-290	HFC-410A	HC-290	HFC-410A	Total	Pourcentage du plan
Nombre de chaînes de production de systèmes de climatisation	18	10	9	9	18	≤ 67 %
Élimination de la consommation	9 454		3 741**	3 196	6 937	73,4%
Consommation moyenne par chaîne de production	297		416	355	385	n/a
Coûts/valeur des contrats signés avec les fabricants de climatiseurs	n/a	n/a	27 681 949	4 916 021	32 597 970	n/a
Chaînes de fabrication de compresseurs	3,0	0,0	3,0	0,0	3,0	100.0%
Total des coûts / valeur des contrats signés	67 500 000*		31 794 851	4 916 021	36 710 872	54,4%

*Estimation, supposant 10 % des fonds approuvés comme assistance technique et frais généraux.

** En outre, 250 tm ont été reconverties à la technologie à base de HC-290 dans le projet de démonstration à Midea.

¹⁹ D'après l'accord entre le gouvernement chinois et le Comité exécutif (Appendice 8-A), la Chine convient, dans la phase I du PGEH, de reconvertir à la technologie à base d'hydrocarbures au moins 18 chaînes de production de climatiseurs individuels.

²⁰ Les coûts de la reconversion du tableau sont indiqués comme les coûts imputés au projet. Huit des 20 contrats sont conclus avec des entreprises ayant des intérêts en partie étrangers, l'une d'elles étant un fabricant de compresseurs. Si le quota correspondant à la part étrangère était pris en compte pour calculer la valeur réelle des contrats de reconversion, les coûts indiqués dans le tableau augmenteraient de 982 990 \$US en fonction de la situation actuelle de la reconversion de la fabrication de climatiseurs à la technologie à base d'hydrocarbures et de 304 109 \$US pour une reconversion à la technologie à base de HFC-410A. Le surcoût combiné correspondant à toutes les reconversions serait de 1 651 776 \$US.

107. À l'issue des débats sur le plan sectoriel CI, l'approche suivie a été de reconvertir à la technologie à base de HFC-410A aux fins de conformité aux objectifs de 2013, et de reconvertir à la technologie à base de HC-290 aux fins de conformité aux objectifs de 2015, étant donné qu'il est encore difficile de commercialiser les climatiseurs contenant du HC-290 en raison, entre autres, des incertitudes concernant les normes applicables. Or, les contrats de reconversion à la technologie à base de HC-290 ont été signés au même rythme que ceux de la technologie à base de HFC-410A, et les chaînes de production à reconvertir ont en moyenne une plus grande consommation de HCFC-22. Le Secrétariat a noté par ailleurs que le rapport coût-efficacité moyen de la reconversion aux hydrocarbures est de 7,66 \$US/kg alors que celui du HFC-410A n'est que de 1,63 \$US/kg. En supposant que le rapport de coût-efficacité moyen et la taille des chaînes de production restent constants pour le restant de la phase I, le contrat d'élimination qui reste ne couvrirait que les reconversions à la technologie à base d'hydrocarbures dans le budget approuvé. Le Secrétariat a constaté que quatre autres chaînes de production avec une consommation de 1,376 tm (75,68 tonnes PAO) de HCFC-22 ont été identifiées pour être reconverties à la technologie à base d'hydrocarbures, en vertu de contrats à signer en 2014.

Progrès concernant les normes régissant les hydrocarbures

108. En mai 2013, la norme GB4706.32 (« Norme de sécurité des appareils ménagers et appareils électriques similaires – Conditions particulières pour les thermopompes, les climatiseurs et les déshumidificateurs ») est entrée en vigueur en Chine. Elle est équivalente à la norme internationale CEI 60335-2-40, qui permet l'application, dans certaines limites, de frigorigènes inflammables dans les systèmes de climatisation. Une autre norme internationale importante fait actuellement l'objet de révision : il s'agit de la norme ISO 5419, à laquelle correspond une norme chinoise, traitant d'applications générales de réfrigération, et qui ne permet pas actuellement l'utilisation d'hydrocarbures dans les équipements CI. Dans ces circonstances, les fabricants en Chine hésitent à commercialiser une nouvelle technologie qui ne répondrait pas à toutes les normes applicables. L'ONUDI a également indiqué que des travaux se poursuivront en 2014 sur trois autres normes sur l'installation et l'entretien de climatiseurs individuels contenant des frigorigènes inflammables; sur les chaînes de production de climatiseurs individuels contenant des frigorigènes inflammables; et sur le transport de climatiseurs individuels contenant des frigorigènes inflammables. Les trois normes sont requises pour faciliter l'introduction de climatiseurs à base d'hydrocarbures.

109. Le Secrétariat et l'ONUDI ont également examiné les résultats d'une réunion d'experts tenue en 2013 sur la commercialisation des climatiseurs à base d'hydrocarbures :

- a) La première condition préalable de la commercialisation des climatiseurs à base de HC-290 est la certification appropriée du produit. Un certain nombre de fabricants ont fait une demande de certification en envoyant des produits aux fins d'essais. Malheureusement, l'organe de certification n'a pas d'expérience dans la vérification de la sécurité de climatiseurs contenant un frigorigène inflammable et doit définir un test approprié pour ce type d'équipement. Aucune demande de certification n'a été approuvée jusqu'ici;
- b) Il est nécessaire d'examiner la capacité d'installer et d'entretenir des climatiseurs à base de HC-290, condition préalable importante à l'introduction de la technologie: Des normes correspondantes doivent être établies et les ateliers de réparation et d'entretien traitant des climatiseurs à base de HC-290 doivent être équipés des outils requis pour l'emploi de substances inflammables, et leurs expertises techniques doivent être mises à niveau;
- c) Les produits à base d'hydrocarbures peuvent être plus coûteux que les produits utilisant des frigorigènes non inflammables, en raison du coût des mesures de sécurité;

- d) Le principal obstacle à l'introduction sur le marché de climatiseurs à base de HC-290 est l'absence actuelle de normes. Il a été noté que le comité international de normes responsable de la norme CEI 60335-2-40 est saisi de propositions de certains membres de baisser la quantité de la charge d'hydrocarbure autorisée pour les systèmes de climatisation;
- e) Le rendement énergétique des climatiseurs à base de HC-290 est plus élevé que celui des systèmes à base de HCFC-22 et de HFC-410A, selon les études d'experts et de fabricants. Il s'avère que le rendement énergétique dépend en partie de la quantité de la charge, la limite de 300 g d'un système particulier (selon la nouvelle norme) donnant un rendement énergétique de 10 à 15 pour cent inférieur à un système ayant une charge de 320 g;
- f) Un certain nombre de fabricants sont censés terminer leur reconversion à la technologie à base d'hydrocarbures en 2014. Il a été proposé d'introduire les premiers systèmes scellés en 2014 (ex : climatiseurs de fenêtre, déshumidificateurs, système de climatisation bibloc à faible capacité) pour voir comment le marché va réagir.

Décaissements

110. Le Tableau 5 présente des informations sur les décaissements au titre du plan sectoriel CI.

Tableau 5 – Informations sur les décaissements au titre du plan sectoriel CI

Tranche approuvée		64 ^e réunion	68 ^e réunion
Approuvés	(\$US)	36 430 000	9 200 000
Décaissés au 9 septembre 2013	À FECO (\$US)	18 215 000	4 600 000
	À FECO (%)	50,0%	50,0%
	Aux activités de FECO (\$US)	8 253 000	0
	Aux bénéficiaires (\$US)		546 489,00
	Aux activités de FECO et aux bénéficiaires (%)	22,7%	5,9%
Décaissés au 1^{er} novembre 2013	Aux activités de FECO (\$US)	8 253 000	0
	Aux bénéficiaires (\$US)		1 702 810
	Aux activités de FECO et aux bénéficiaires (%)	22,7%	18,5%

Conclusion

111. La mise en œuvre du plan sectoriel CI progresse comme prévu. L'introduction de technologies à faible PRP et les dates d'achèvement prévues des reconversions appuient une telle évaluation. Les activités non liées aux investissements couvrent non seulement la gestion du plan sectoriel mais constituent également d'importants obstacles à la bonne marche des reconversions. Les décaissements de l'ONUDI à FECO ont atteint 50 pour cent du montant approuvé pour la deuxième tranche au 9 septembre. Or, à cette même date, les décaissements de FECO aux bénéficiaires n'ont été que de 5,9 pour cent. À la date de finalisation du présent document, ce taux a augmenté à 18,5 pour cent. L'adoption de la norme GB 4706.82 (CEI 60335-2-40) est une étape importante, tout comme l'adoption envisagée des trois nouvelles normes en 2014. La finalisation de la norme internationale ISO 5419 est attendue avec impatience pour en permettre la publication comme norme nationale.

RECOMMANDATIONS

112. Le Comité exécutif est invité à envisager:

- a) De prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan sectoriel de la fabrication de climatiseurs individuels (CI) en Chine;
- b) De déterminer s'il convient d'approuver la troisième tranche de la phase I du plan sectoriel CI de la Chine et les plans correspondants de mise en œuvre de la tranche pour 2014-2015, pour un montant de 8 495 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 594 650 \$US pour l'ONUDI; et
- c) De demander au Trésorier d'imputer aux virements futurs à l'ONUDI le montant de 9 513 \$US, représentant les intérêts accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2012 provenant de fonds transférés antérieurement pour la mise en œuvre du plan sectoriel CI en Chine, conformément à la décision 69/24.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Chine

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan d'élimination des HCFC (phase I) : secteur de l'entretien, incluant la facilitation	Japon, PNUE (principale)

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2012	21 094,65 (tonnes PAO)
--	--------------	------------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2012		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123				10,2	5,4				15,6
HCFC-141b		6 502,0				523,1			7 025,0
HCFC-142b		637,0		7,2	348,7				992,8
HCFC-22	95,4	1 892,0		6 569,3	4 503,8				13 060,4
HCFC-225ca						0,4			0,4
HCFC-225cb						0,7			0,7

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010:	19 269,0	Point de départ des réductions globales durables:	18 865,44
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO))			
Déjà approuvée :	3 445,19	Restante :	15 420,25

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2013	2014	2015	Total
Japon	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,0	1,0	1,0	3,0
	Financement (\$US)	90 400	90 400	90 400	271 200
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	13,9	14,7	9,9	38,5
	Financement (\$US)	1 227 546	1 304 268	873 960	3 405 774

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			n/a	n/a	19 269,0	19 269,0	17 342,1	n/a
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			n/a	n/a	18 865,4	18 865,4	16 978,9	n/a
Financement convenu (\$US)	Japon	Coûts de projet	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	400 000
		Coûts d'appui	10 400	10 400	10 400	10 400	10 400	52 000
	PNUE	Coûts de projet	1 579 000	598 000	1 104 000	1 173 000	786 000	5 240 000
		Coûts d'appui	176 703	66 921	123 547	131 269	87 960	586 400
Fonds approuvés par l'ExCom (\$US)		Coûts de projet	1 659 000	678 000	0	0	0	2 337 000
		Coûts d'appui	187 103	77 321	0	0	0	264 424
Total des fonds demandés pour approbation à la présente session (\$US)		Coûts de projet	0	0	1 184 000	0	0	1 184 000
		Coûts d'appui	0	0	133 947	0	0	133 947

Recommandation du Secrétariat	À examiner individuellement
--------------------------------------	-----------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

113. En sa qualité d'agence principale désignée, le PNUE a soumis à la 71^e réunion du Comité exécutif, au nom du gouvernement de la Chine, une demande de financement pour la troisième tranche du plan sectoriel de l'entretien des systèmes de réfrigération et du programme national de facilitation²¹ de la phase I du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Chine, pour un montant de 1 317 947 \$US, réparti entre 1 104 000 \$US plus des coûts de soutien d'agence de 123 547 \$US pour le PNUE, et 80 000 \$US, plus des coûts de soutien d'agence de 10 400 \$US pour le gouvernement du Japon. La soumission comprend un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2014.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche

114. Depuis l'approbation de la deuxième tranche, les activités ci-après ont été réalisées:

- a) Le plan de mise en œuvre de la première tranche a été finalisé et signé en janvier 2013, et un amendement de l'accord de coopération du projet (ACP) conclu entre le PNUE et FECO a été élaboré et signé en septembre 2013, visant à inclure le financement approuvé pour la deuxième tranche et les activités correspondantes;
- b) L'acquisition de deux codes/normes industriels pour le secteur de l'entretien a pris fin en 2013. Les termes de référence aux fins d'adoption de ces codes en Chine et le recrutement d'un consultant après le processus d'acquisition ont été approuvés en mars 2013;
- c) En septembre 2013, un contrat a été signé entre FECO et l'Association chinoise de l'industrie de la réfrigération et de la climatisation (CRAA) pour l'élaboration des textes de formation;
- d) Une étude de faisabilité a débuté en octobre 2013 pour appuyer la certification des techniciens d'entretien, au titre d'un contrat signé avec l'organisme chinois de formation professionnelle et de certification des compétences, chargé d'entreprendre l'étude;
- e) La consultation des parties intéressées, la collecte de données sur le marché local de l'entretien des frigorigènes, un atelier de formation sur l'avancement de la mise en œuvre du PGEH, la conformité général au Protocole de Montréal, l'application des règlements sur les SAO et l'utilisation des identificateurs de frigorigènes, ont été réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du projet de démonstration de Shenzhen;
- f) Un atelier de formation s'est tenu en juin 2013 avec la participation de 90 stagiaires, pour renforcer la capacité des autorités locales d'appuyer l'élimination des HCFC; et
- g) Des activités de vulgarisation et de communication ont également été menées à bout, en se concentrant sur la Journée de l'ozone, avec un concours de vidéos destinés à la jeunesse et l'octroi de prix.

21 Le plan sectoriel de l'entretien des systèmes de réfrigération et du programme national de facilitation de Chine qui fait partie de la phase I du PGEH a été approuvé à la 64^e réunion, avec un financement total de 5.640.000 \$US au profit du PNUE et du Gouvernement du Japon.

État des décaissements

115. Sur les 2 337 000 \$US approuvés jusqu'ici²², le PNUE a décaissé 680 000 \$US à FECO/MEP le 13 septembre 2012 au titre de l'ACP. Un deuxième paiement de 340 000 \$US au même titre est en cours mais au moment de la rédaction du présent document, les fonds n'ont pas encore été virés.

Plan annuel pour la troisième tranche du PGEH

116. Le financement demandé pour la troisième sera utilisé comme suit :

- a) Finalisation des textes de formation et formation de techniciens d'entretien aux bonnes pratiques de réfrigération; poursuite de l'établissement et de la finalisation du système de qualifications et/ou de certificats obligatoires à l'intention des techniciens d'entretien; achèvement de l'élaboration de normes/activités de codes pour le secteur de l'entretien; et poursuite du projet de Shenzhen pour la démonstration de travail dans le secteur de l'entretien par l'intermédiaire du Bureau local de la protection de l'environnement (BPE) (685 500 \$US);
- b) Formation aux politiques pour les autorités nationales et locales afin de soutenir les activités du gouvernement dans le secteur de l'entretien de la réfrigération en vue de réaliser les objectifs du PGEH; finalisation de l'établissement de textes de formation et mise à niveau du système de formation en ligne (125 000 \$US);
- c) Finaliser les textes de formation destinés aux agents de douane; formation d'agents de douane et d'application à l'identification et la réglementation des importations-exportations de HCFC; acquisition de 30 séries d'identificateurs de SAO (160 000 \$US);
- d) Poursuite du renforcement des capacités des autorités nationales et locales (aucun nouveau financement requis);
- e) Poursuite des activités de vulgarisation et de sensibilisation, en se concentrant sur le renforcement du volet des médias sociaux et des sites web, activités pour la Journée internationale de l'ozone et établissement et publication de textes promotionnels (122 500 \$US);
- f) Soutien au fonctionnement du groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du plan sectoriel de l'entretien en Chine (71 000 \$US); et
- g) Assistance technique du PNUE (20 000 \$US).

²² Sur ce montant, 308 500 \$US ont été alloués à l'acquisition d'équipements et le recrutement de personnes-ressources, et seront décaissés directement à FECO au titre d'un accord de financement à petite échelle (AFPE).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Degré de mise en œuvre des activités

117. Le Secrétariat a pris note du peu de progrès dans l'exécution des activités prévues pour la deuxième tranche. De façon générale, les réalisations signalées durant la période étaient sous forme de contrats signés et d'accords finalisés avec diverses parties prenantes. Par contre, aucune formation n'a été offerte aux agents de douane ou aux techniciens de réfrigération et aucun équipement n'a été acheté ou distribué.

118. Le PNUE a expliqué au Secrétariat, comme il l'avait fait durant la tranche précédente, que la Chine est un grand pays avec de nombreux acteurs, et après la finalisation du plan de travail général en septembre 2012, il a fallu plus de temps pour lancer des activités particulières sur le terrain. Des accords et des contrats ont été signés depuis et les retards dans l'exécution des travaux devraient être minimes.

119. Le Secrétariat a indiqué au PNUE que le plan sectoriel de l'entretien devait être actualisé pour définir des indicateurs et des cibles particuliers pour les activités qui devaient être réalisées pour chaque tranche. Ceci permettrait de faire une évaluation quantitative, permettant une surveillance plus efficace des progrès et facilitant le processus de compte rendu. En conséquence, le Secrétariat a remis au PNUE un projet de forme de présentation à utiliser comme référence, fondé sur les activités identifiées dans le rapport d'étape et portant sur le plan de travail général pour le secteur. Dans ses discussions avec le PNUE, le Secrétariat a appris que le gouvernement de la Chine était réticent à adopter ce qu'il considérait comme de nouvelles exigences de compte rendu auxquelles il lui serait difficile de se conformer. Le Secrétariat a invité le PNUE à en débattre avec FECO/MEP et à aboutir à un format acceptable qui permettra de déterminer objectivement les progrès importants réalisés dans la mise en œuvre des tranches futures.

Niveau de décaissement

120. D'après le rapport financier inclus dans la proposition, sur le montant total approuvé jusqu'ici, le PNUE a décaissé à FECO 680 000 \$US, et à la date de finalisation du présent document, aucun autre montant n'a été transféré.

Conclusion

121. Se fondant sur les informations contenues dans le rapport d'étape, les réponses aux questions du Secrétariat, et ses discussions supplémentaires avec le PNUE, le Secrétariat a noté que la mise en œuvre des activités dans le secteur de l'entretien de la réfrigération n'avance pas comme prévu. Par ailleurs, sur le montant approuvé jusqu'ici de 2 337 000 \$US, 680 000 \$US seulement ont été décaissés (et seulement de la première tranche).

122. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat constate en outre que la demande actuelle ne répond pas aux conditions préalables pour la libération de la troisième tranche du PGEH.

RECOMMANDATIONS

123. À la lumière des observations ci-dessus du Secrétariat, le Comité exécutif est invité à envisager:
- a) De prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan sectoriel de l'entretien en réfrigération et du programme national de facilitation de la Chine; et
 - b) De déterminer s'il convient d'approuver la troisième tranche de la phase I du plan sectoriel de l'entretien en réfrigération et du programme national de facilitation de la Chine, ainsi que le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2014, pour un montant de 1 317 947 \$US, composé de 1 104 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 123 547 \$US pour le PNUE, et de 80 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 10 400 \$US pour le gouvernement du Japon.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Chine

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan d'élimination des HCFC (phase I) : solvants	PNUD (principale)

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année: 2012	21 094,65 (tonnes PAO)
---	-------------	------------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année: 2012		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123				10,2	5,4				15,6
HCFC-141b		6 502,0				523,1			7 025,0
HCFC-142b		637,0		7,2	348,7				992,8
HCFC-22	95,4	1 892,0		6 569,3	4 503,8				13 060,4
HCFC-225ca						0,4			0,4
HCFC-225cb						0,7			0,7

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010:	19 269,0	Référence 2009-2010:	18 865,44
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	3 445,19	Restante :	15 420,25

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2013	2014	2015	2016	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	25,08	0	6,27	0	31,35
	Financement (\$US)	2 140 000	0	535 000	0	2 657 000

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			n/a	n/a	19 269,0	19 269,0	17 342,1	n/a
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			n/a	n/a	18 865,4	18 865,4	16 978,9	n/a
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts de projet	2 500 000		2 000 000		500 000	5 000 000
		Coûts d'appui	187 500		140 000		35 000	362 500
Fonds approuvés par l'ExCom (\$US)		Coûts de projet	2 500 000	0	0	0	0	2 500 000
		Coûts d'appui	187 500	0	0	0	0	187 500
Total des fonds demandés pour approbation à la présente session (\$US)		Coûts de projet			2 000 000			2 000 000
		Coûts d'appui			140 000			140 000

Recommandation du Secrétariat :	À examiner individuellement
--	-----------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

124. En sa qualité d'agence principale désignée, le PNUD a soumis à la 71^e réunion du Comité exécutif, au nom du gouvernement de la Chine, une demande de financement pour la deuxième tranche du plan sectoriel des solvants²³ de la phase I du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 2 000 000 \$US, plus des coûts de soutien d'agence de 140 000 \$US. La soumission comprend un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2014 –2015.

Rapport d'étape sur la première tranche du plan sectoriel des solvants

125. Le document de projet a été signé en mai 2012 entre le PNUD et FECO. En 2013, des contrats ont été signés pour quatre entreprises individuelles aux fins de l'élimination de 353,3 tonnes métriques (tm) (38,86 tonnes PAO) de HCFC-141b. Les quatre entreprises ont toutes choisi le KC-6 comme technologie de remplacement mise au point en Chine. La reconversion sera terminée en 2015. En septembre 2013, les appels d'offres pour les équipements ont été lancés et les contrats octroyés.

126. Cinq autres entreprises utilisant 259,3 tm (28,52 tonnes PAO) de HCFC-141b comme solvant ont soumis des demandes de projet; elles ont fait l'objet de vérification et des contrats vont être signés en novembre 2013. Une autre entreprise, ayant fait une demande initiale de projet de reconversion, n'a pas été en mesure de choisir une technologie appropriée ni d'obtenir le financement de contrepartie et elle a retiré sa demande.

127. Des experts techniques ont été choisis pour participer à l'évaluation du plan de mise en œuvre et donner des conseils durant la mise en œuvre du plan. Un cabinet comptable a été retenu pour aider FECO dans la vérification de la consommation de référence, l'évaluation de la situation financière des bénéficiaires et l'analyse financière de la sélection des entreprises bénéficiaires. Des ateliers de formation ont été menés en 2013 avec des participants d'entreprises, du cabinet comptable et d'experts. D'autres ateliers ont été organisés pour l'examen du plan de mise en œuvre et des progrès réalisés.

État des décaissements

128. La proposition de projet comprenait des informations sur la situation financière présentée au Tableau 1.

Tableau 1 – Situation financière du plan annuel soumis de la deuxième tranche du PGEH

Année (2011-2013)	Financement libéré par l'ExCom (\$US)	Fonds décaissés par le PNUD (\$US)	Contrat engagé (\$US)	Fonds décaissés par FECO (\$US)	Intérêts (\$US)	Solde du PNUD (\$US)
PNUD	2 500 000	2 000 000	2 468 882	707 701.2*	2 289**	500 000

* Ce chiffre a augmenté par la suite à 716 565 \$US en octobre 2013, sans effet sur l'évaluation et la recommandation du Secrétariat

**En date du 31 décembre 2012

²³ Le plan sectoriel des solvants relatif au PGEH de Chine a été approuvé à la 65^e réunion du Comité exécutif afin de réduire la consommation de HCFC à un niveau durable de 455,2 tonnes PAO d'ici le 1^{er} janvier 2015.

Plans annuels pour 2014 et 2015

129. Il est prévu que neuf contrats d'élimination auraient été signés vers la fin de 2013. Aucun autre contrat d'élimination n'est censé être signé en 2014 et en 2015. Le PNUD et FECO se concentreront sur la mise en œuvre de la reconversion des neuf entreprises (acquisition, évaluation des résultats, paiement aux entreprises, mise en marche et formation). FECO entreprendra également des activités de sensibilisation du public, dans le cadre notamment de la réunion annuelle de l'Association des appareils médicaux où des utilisateurs de solvants dans le secteur médical sont représentés, afin de renforcer la sensibilisation à une élimination accélérée des HCFC et de distribuer des matériaux d'information. Des ateliers et des réunions de formation seront organisés afin de former le personnel des entreprises et faciliter la mise en œuvre. Des consultants poursuivront les visites sur le terrain, la vérification, la mise en marche et l'assistance aux ateliers de formation et aux enquêtes techniques sur les technologies de remplacement. Un audit financier sera mené afin d'assurer que les entreprises bénéficiaires répondent bien aux conditions financières et que les décaissements ont bien lieu avant que FECO ne transfère des fonds supplémentaires. Un système d'information de surveillance sera établi en 2014, et une tournée d'étude sera organisée à l'intention de l'équipe de gestion du produit et d'experts nationaux, dans des pays qui appliquent des solutions de remplacement aux HCFC, afin d'étudier et d'échanger des informations sur de telles technologies.

130. La soumission inclut également des tableaux indiquant le nom des neuf entreprises bénéficiaires du plan sectoriel, la consommation admissible des quatre entreprises où des contrats ont été signés, et le niveau de référence des autres entreprises, les technologies de remplacement retenues, et. Pour les entreprises qui ont signé des contrats, la valeur de ces contrats et leur date de signature. Des informations sur la date d'achèvement des contrats signés sont également incluses. Enfin, la soumission comprend les leçons retenues durant la mise en œuvre de la première tranche.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Consommation de HCFC et réductions de la consommation

131. La consommation de HCFC-141b dans le secteur des solvants est indiquée dans le Tableau 2²⁴. En 2012, cette consommation était supérieure d'environ 6 pour cent de l'objectif de consommation sectorielle établi pour 2013.

Tableau 2 – Consommation de HCFC-141b dans le secteur des solvants

	Réelle				Visée		
	2009*	2010*	2011**	2012**	2013	2014	2015
Consommation de HCFC-141b (tm)	4 352,0	4 612,0	4 660,0	4 755,0	4 482,0	4 482,0	4 127,0
Consommation de HCFC-141b (t PAO)	478,72	507,32	512,60	523,05	493,02	493,02	453,97

²⁴ Ces chiffres sont estimatifs, puisque la ventilation de HCFC-22 entre les différents secteurs ne peut être déterminée avec exactitude.

	Réelle				Visée		
	2009*	2010*	2011**	2012**	2013	2014	2015
Élimination visée (tm)	0,0	0,0	0,0	0,0	272,7	0,0	354,5
Élimination visée (t PAO)	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	39,00

* Données soumises à la 65^e réunion; 2010: estimations

** Données CP

132. Le PNUD a donné des renseignements détaillés sur la mise en œuvre par entreprise, entre autres, la consommation de HCFC, la technologie de remplacement retenue, les financements prévus et les étapes réalisées, incluant la date d'achèvement prévue. Se fondant sur ces informations, le Secrétariat a établi le Tableau 3, qui donne une vue d'ensemble de l'élimination prévue dans le plan, ainsi que les dates prévues d'achèvement des activités de reconversion.

Tableau 3 - Plan et réduction réelle de HCFC-141b dans le secteur des solvants

Date estimative d'achèvement des activités	Élimination (tm)		Élimination prévue dans le plan (tm)	Pourcentage d'élimination par rapport au plan	
	-	Cumulée		-	Cumulée
Avant 2013			273		
2014 – 1 ^{er} trimestre*	27	27		4,3%	4,3%
2014 – 3 ^e trimestre	353	380		56,3%	60,6%
Avant 2015 (incluant 2013)			627		
2015 – 3 ^e trimestre**	259	640		41,3%	102,0% ²⁵

*Projet de démonstration approuvé à la 64^e réunion avant le plan sectoriel; l'élimination prévue inclut le projet de démonstration

**Contrat non encore conclu; en supposant la signature des contrats dans les délais et la même durée de réalisation que la première série

133. Les informations figurant dans le Tableau 3 montrent que le gouvernement pourrait réaliser 61 pour cent de la réduction visée dans le secteur des solvants avant 2015 dans le cadre de la phase I du PGEH en menant à bien dans les délais les activités déjà commencées. Selon la situation actuelle, il semblerait que le reste des activités seront mises en œuvre bien avant la fin de 2015. La réalisation de la consommation sectorielle visée pour 2015 dépendra donc du développement général du marché dans le secteur des solvants, ainsi que de la reconversion d'entreprises supplémentaires non couvertes dans la phase I ou non admissibles aux fins de financement. Le respect de l'objectif visé sera fortement facilité par le système de quotas et de licences visant les grands consommateurs qui est entré en vigueur l'année précédente.

Technologies dans les projets de reconversion

134. Le plan sectoriel des solvants prévoit, pour la première série d'activités dans quatre entreprises, la reconversion au KC-6, qui est un solvant à PAO et à PRP nuls, mis au point en Chine spécifiquement pour l'industrie d'instruments médicaux.

Conclusion

135. Il semble que le plan sectoriel des solvants a réalisé un niveau important de mise en œuvre des activités commencées dans le cadre de la tranche approuvée précédemment. Les progrès généraux,

²⁵ Toutes les entreprises couvertes dans le plan sectoriel ont été identifiées, ont signé des contrats ou sont en voie de le faire.

l'introduction de technologies à faible PRP et les dates d'achèvement visées pour les reconversions appuient une telle évaluation. Les activités non liées aux investissements portant sur la gestion du plan sectoriel avancent bien. Au 7 octobre 2013, les décaissements du PNUD à FECO ont atteint 80 pour cent du montant approuvé pour la première tranche, et les décaissements de FECO aux entreprises bénéficiaires ont atteint 28,7 pour cent.

RECOMMANDATIONS

136. Le Comité exécutif est invité :

- a) À prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase I du plan sectoriel des solvants de la Chine;
- b) À approuver la deuxième tranche de la phase I du plan sectoriel des solvants de la Chine, ainsi que le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2014-2015, pour un montant de 2 000 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 140 000 \$US pour le PNUD; et
- c) À demander au Trésorier d'imputer aux virements futurs du PNUD un montant de 2 289 \$US représentant les intérêts accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2012 des fonds transférés précédemment pour la mise en œuvre du plan sectoriel des solvants en Chine, conformément à la décision 69/24.